



N° 75F0002MIF au catalogue — N° 009

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-74352-0

## Document de recherche

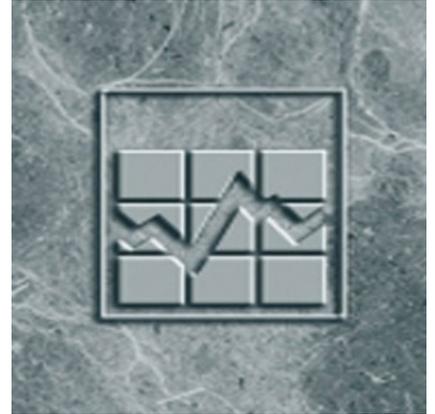
Série de documents de recherche - Revenu

# Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003

par Heather Lathe

Division de la statistique du revenu  
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-7355; (888) 297-7355 : [revenu@statcan.ca](mailto:revenu@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	1 800 263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1 800 363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1 800 700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1 800 889-9734
Renseignements par courriel	<a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a>
Site Web	<a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a>

## Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 75F0002MIF au catalogue est disponible gratuitement. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca) et de choisir la rubrique Nos produits et services.

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136. Les normes de service sont aussi publiées [dans le site www.statcan.ca](#) sous À propos de Statistique Canada > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada  
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

## Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : révision historique de 2003

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2005

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication peut être reproduit, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux, et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire quelque contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, ou de le transmettre sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2005

N° 75F0002MIF au catalogue, vol. 9

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-74352-0

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE).

---

### Note de reconnaissance

*Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.*

## Résumé

La diffusion des données pour 2003 de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) s'est accompagnée d'une révision historique visant trois objectifs. Tout d'abord, les poids de l'enquête ont été mis à jour, afin de tenir compte des nouvelles projections démographiques fondées sur le Recensement de 2001, plutôt que sur le Recensement de 1996. En deuxième lieu, une nouvelle méthode pour l'ajustement des poids a été mise en œuvre, afin de tenir compte d'une source externe d'information de grande qualité sur la répartition globale des salaires et traitement dans la population, à savoir le fichier T4 de l'Agence de revenu du Canada des états de la rémunération payée remplis par les employeurs. En troisième lieu, on a révisé les estimations du faible revenu en raison des nouvelles valeurs accordées aux seuils de faible revenu (SFR). Le présent document vise à décrire la deuxième amélioration mentionnée, à savoir la nouvelle méthode de pondération qui rend compte avec plus de précision de la répartition des revenus dans la population. La partie 1 vise à expliquer en termes non techniques comment cette nouvelle méthode a été élaborée et comment elle fonctionne. La partie 2 comprend certains exemples des répercussions sur les résultats pour les années précédentes.

**Remerciements** : L'auteur souhaite remercier plusieurs collègues de Statistique Canada pour leur contribution et leur aide au moment de la rédaction du présent document. À la Division de la statistique du revenu, il s'agit des personnes suivantes : Adam Wronski, Eric Olson, Stephanie Bonnell et Chris Li. À la Division des méthodes d'enquêtes sociales, il s'agit des personnes suivantes : Sylvie Laroche et Caroline Cauchon.

## Table des matières

Sommaire .....	6
Introduction.....	10
Partie 1 .....	11
Calage du revenu sur la base de données administratives .....	11
1.1 Objectif du calage des poids .....	11
1.2 Projet d'harmonisation du calage des poids.....	13
1.3 Premiers travaux concernant l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.....	13
1.4 Comparaison des données d'enquête et des données administratives .....	15
1.5 Non-réponse comme source possible de l'écart.....	18
1.6 Créer de la place pour le calage du revenu .....	19
1.7 Élaboration d'une méthode pour le calage du revenu.....	21
1.8 Catégories de calage des gains.....	22
1.9 Évaluation .....	25
Partie 2 .....	27
Répercussions de la révision historique de 2003 .....	27
2.1 Salaires et traitements : répartition .....	29
2.2 Salaires et traitements : valeurs agrégées.....	31
2.3 Revenu familial, transferts gouvernementaux et impôt sur le revenu .....	31
2.4 Prévalence du faible revenu .....	33
2.5 Mesures d'inégalité de revenu .....	36
2.6 Sujets non liés directement au revenu.....	37
Conclusion .....	37
Références.....	39
Annexe .....	40
Tableau A: Données publiées et non publiées qui démontrent séparément les répercussions du nouveau calage démographique (nouveau recensement) et du nouveau calage du revenu (T4), Canada, 2002 et 2003 .....	40
Tableau B: Revenu familial moyen (revenus du marché, total, et après impôt), Transferts gouvernementaux et impôts, avant et après révision, Canada et provinces, 2002, en dollars constants de 2003.....	41

## Sommaire

Le sommaire suivant figure aussi dans *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu : Aperçu de l'enquête, 2005*.

La diffusion des données pour 2003 s'accompagne d'une révision historique pour la période de 1990 à 2002, qui découle de la mise à jour des poids d'enquête pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC). Les données pondérées tiennent maintenant compte non seulement des nouvelles projections démographiques fondées sur le Recensement de 2001, mais aussi de données valables sur la répartition globale des salaires et traitements – une composante majeure du revenu – au Canada. Une somme considérable de recherches ont été effectuées relativement à la nouvelle méthode de pondération, ce qui devrait avoir pour résultat de rehausser la capacité de ces enquêtes de représenter précisément les niveaux de revenu au Canada. La qualité des données d'enquête sur d'autres sujets a aussi été améliorée.

Les répercussions de la révision historique, qui s'applique rétroactivement à 1990, sont assez semblables pour toutes les années, ce qui fait que les tendances qui ressortent des données demeurent très similaires. Toutefois, les niveaux réels des estimations changent dans de nombreux cas. En fait, les estimations se rapprochent beaucoup plus d'autres sources fiables d'information sur des sujets connexes.

La révision historique pour 2003 intègre en outre les seuils de faible revenu (SFR) révisés sur la base de 1992, qui découle d'une nouvelle pondération historique de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992.

### **Pourquoi avons-nous procédé à de nouveaux ajustements du revenu dans la pondération?**

Les recherches ont démontré que les enquêtes sur le revenu des ménages de Statistique Canada ont toujours eu tendance à sous-représenter les personnes ayant de très faibles niveaux de gains ou n'ayant pas de gains du tout, ainsi que les personnes ayant des gains très élevés, tout en surreprésentant les personnes qui se situent davantage au milieu de la répartition des gains. Les gains et les revenus moyens et agrégés ont donc été surestimés.

Dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN), on a corrigé un problème comparable en procédant à des ajustements agrégés des estimations. Dans le cadre d'une enquête auprès des ménages comme l'EDTR, une telle approche n'est pas possible; pour corriger les biais dans les estimations, on a plutôt eu recours à des ajustements différenciés des poids liés à chacun des répondants.

Au cours des dernières années, Statistique Canada a effectué beaucoup de recherches pour élaborer les meilleures options possibles en vue d'améliorer les estimations grâce à des techniques de pondération plus précises. Nous avons mis à l'essai plusieurs options et nous avons évalué leur stabilité sur plusieurs années de données, afin de faire en sorte qu'aucun nouveau biais ne découle des corrections et de choisir la meilleure option disponible actuellement. Enfin, les évaluations comprenaient des comparaisons avec d'autres sources indépendantes d'information, comme le recensement et le Système de comptabilité nationale. Mis à part le temps qu'il a fallu pour vérifier et évaluer les changements, il n'existe pas de raison particulière pour justifier l'adoption de ces changements maintenant par Statistique Canada, plutôt que l'an prochain ou l'an dernier.

Outre nos ajustements habituels des estimations démographiques, nous avons conclu que l'ajout des fichiers administratifs T4 (de l'état de la rémunération payée) constituaient les meilleures statistiques repères disponibles pour l'ajustement des poids de l'EDTR. Nous croyons que les fichiers T4 sont de grande qualité et qu'historiquement, la qualité des fichiers est suffisante pour procéder à cet ajustement rétroactivement à 1990.

Les améliorations des poids d'enquête dans le cadre des révisions historiques de 2000 et de 2003 ont fait l'objet d'un projet exhaustif à Statistique Canada, en vue d'améliorer les stratégies de pondération des principales enquêtes annuelles sur le revenu, les dépenses et la richesse. Le projet est maintenant complet pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête sur les finances des consommateurs.

### **En quoi consistent les nouvelles méthodes de pondération?**

Les poids d'enquête sont des chiffres attribués à chacun des répondants de l'échantillon qui, additionnés, représentent la population cible et les sous-groupes de cette population. Pour que cet exercice soit le plus précis possible, les poids sont souvent ajustés pour correspondre à d'autres sources indépendantes d'information. Le recensement, et ses projections démographiques connexes, constituent la source des statistiques démographiques repères utilisées pour ajuster les poids d'enquête. Les poids révisés tiennent maintenant compte des projections démographiques découlant du Recensement de 2001.

Les statistiques repères additionnelles qui sont maintenant utilisées pour ajuster les poids d'enquête proviennent du fichier annuel T4 de l'Agence de revenu du Canada (ARC), qui correspond à une compilation des états de la rémunération payée remplis par les employeurs. Dans le cadre de l'EDTR, on obtient des statistiques totalisées à partir du fichier T4. De façon plus particulière, les statistiques utilisées ont trait au nombre total de personnes dans chaque province qui ont tiré des gains d'un emploi rémunéré au cours de l'année, ainsi qu'aux montants qu'ils ont touchés, les uns par rapport aux autres, ce que l'on appelle la répartition des gains. Les travailleurs autonomes et leurs gains ne sont pas inclus. Il est important de mentionner que seules les données agrégées sont tirées de ce fichier et qu'il n'y a pas d'appariement de données personnelles entre le fichier T4 et les fichiers de données de l'EDTR et de l'EFC.

Les fichiers annuels T4 englobent tous les employés, peu importe s'ils ont produit une déclaration de revenu T1. Les salaires et traitements des employés représentent une proportion très élevée de l'ensemble du revenu touché par les personnes. Même si de nombreuses personnes dans la population n'ont pas ce type de revenu, les données T4 nous permettent de corriger les biais, non seulement pour la population rémunérée, mais aussi pour le reste de la population, du fait qu'elles fournissent une façon précise de déterminer la présence ou l'absence de salaires.

Ce n'est pas la première fois que l'on utilise les fichiers T4 de l'ARC dans le cadre d'une enquête, afin de mieux représenter la répartition des revenus dans la population. Dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses des ménages, on a utilisé des méthodes de pondération similaire, à partir de données T4, pour la révision historique de 1999.

Les estimations se rapprochent davantage des estimations connexes d'autres sources, ce qui montre que le calage additionnel des poids a contribué à mieux rendre compte de la répartition des revenus dans l'EDTR. Parmi ces sources, figurent non seulement le fichier T4, mais aussi le fichier T1 (fichier de l'impôt sur le revenu des particuliers), le recensement et le Système de comptabilité nationale.

## Quelles ont été les répercussions de la révision sur les estimations?

Le fait d'utiliser des estimations et des projections démographiques du Recensement de 2001 et non du Recensement de 1996 a touché principalement la période postérieure à 1996.

La révision historique a eu peu de répercussions sur les tendances découlant de l'EDTR depuis 1996 et de l'EFC jusqu'en 1995. Cela vient du fait que l'ajout d'ajustements des poids selon le revenu a eu des répercussions similaires toutes les années. La révision des poids a été faite rétroactivement à 1990. Par conséquent, ce n'est qu'entre 1989 et 1990 qu'il existe une possibilité de perturbation dans les séries de données qui pourrait avoir des répercussions sur la représentation des tendances.

Les estimations de niveaux, toutefois, ont changé dans nombre de cas. Les répercussions précises peuvent être évaluées grâce à une comparaison des données qui ont été publiées avant la révision historique et celles publiées en mai 2005. Il convient toutefois de souligner que les chiffres en dollars publiés précédemment doivent être comparés à leurs valeurs révisées en dollars courants ou en dollars constants uniformes dans les deux cas. Il faut aussi savoir que l'arrondissement des valeurs monétaires dans les tableaux publiés peut avoir des répercussions sur la précision des comparaisons.

Enfin, les estimations du faible revenu à partir de l'EDTR ont été modifiées, par suite non seulement des nouveaux poids utilisés dans le cadre de cette enquête, mais aussi des nouveaux seuils de faible revenu avec lesquels les revenus des familles de l'EDTR sont comparés.

## Exemples de la façon dont les estimations ont changé

- En général, le nombre de personnes ayant touché des gains d'emploi dans les dix provinces, aussi appelés salaires et traitements, du fait qu'ils excluent les travailleurs autonomes, a été ajusté à la baisse. Toutefois, cela n'est pas vrai pour toutes les catégories de gains : on retrouve maintenant davantage de personnes dans les catégories de revenus les plus élevés et les plus faibles, mais moins au milieu de la répartition.
- En raison des révisions principalement à la baisse du nombre de personnes par catégories de gains et en dépit de la révision à la hausse du nombre d'adultes ayant un revenu élevé, les salaires et traitements moyens et médians ont généralement diminué par suite de la révision.
- Étant donné que les salaires et traitements constituent une part importante du revenu, la plupart des estimations du revenu du marché, du revenu total et du revenu après impôt ont aussi été ajustées à la baisse.
- Du fait des salaires et traitements plus faibles, les transferts gouvernementaux ont généralement augmenté, y compris les prestations d'aide sociale, les prestations pour enfants et les crédits pour taxe de vente remboursables, comme les crédits de TPS/TVH.
- Les révisions de poids découlant des nouveaux ajustements de revenu à partir du fichier T4 ont eu relativement plus de répercussions sur les estimations concernant les enfants et les adultes jusqu'à l'âge de 64 ans que sur les estimations concernant les personnes âgées, du fait que le revenu d'emploi constitue une portion plus faible du revenu des personnes âgées.
- Du fait de l'augmentation du nombre de personnes n'ayant pas eu de gains ou ayant eu des gains très faibles, les taux de faible revenu des personnes et des familles (après impôt) ont généralement été révisés à la hausse toutes les années. Encore une fois, les taux pour les familles ayant une personne âgée à leur tête et les personnes âgées vivant seules ont été les moins touchés.

- Par suite de l'augmentation du nombre de personnes aux extrémités inférieure et supérieure de la répartition des gains, ainsi que de la diminution du nombre de personnes au milieu de la répartition, certaines mesures de l'inégalité du revenu (coefficient de Gini, ratio du 5<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> quintile) ont généralement augmenté.
- La révision a aussi eu des répercussions sur les caractéristiques qui ne sont pas directement liées au revenu. Par exemple, les estimations suivantes se rapprochent maintenant davantage des estimations découlant du Recensement de 2001 :
  - o niveau de scolarité au Canada;
  - o taux de propriétaires par rapport au taux de locataires.

## Introduction

La diffusion des données pour 2003 de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) s'est accompagnée d'une révision historique visant trois objectifs. Tout d'abord, les poids de l'enquête ont été mis à jour, afin de tenir compte des nouvelles projections démographiques fondées sur le Recensement de 2001, plutôt que sur le Recensement de 1996. En deuxième lieu, une nouvelle méthode pour l'ajustement des poids a été mise en œuvre, afin de tenir compte d'une source externe d'information de grande qualité sur la répartition globale des salaires et traitement dans la population – et par conséquent, sur la répartition des revenus. En troisième lieu, on a révisé les estimations du faible revenu en raison des nouvelles valeurs accordées aux seuils de faible revenu (SFR) sur la base de 1992, par suite d'une nouvelle pondération historique de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992. Les données de l'EDTR ont été révisées pour la période de 1993 à 2002, et celles de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), de 1990 à 1997. Les tableaux publiés comprenant les séries chronologiques de l'EFC-l'EDTR commencent habituellement en 1980. L'EDTR fournit des données à partir de 1996, tandis que l'EFC fournit des séries chronologiques sur les composantes du revenu jusqu'en 1995.

Le présent document vise à décrire la deuxième amélioration, soit la nouvelle méthode de pondération qui rend compte avec plus de précision de la répartition des revenus dans la population. La partie 1 vise à expliquer en termes non techniques comment cette nouvelle méthode a été élaborée et comment elle fonctionne. La partie 2 comprend certains exemples des répercussions sur les résultats pour les années précédentes. (La partie 1 comprend en outre certains graphiques illustrant les répercussions, dans une section appelée « Évaluation ».)

Même si le présent document traite de l'EFC et de l'EDTR, on a aussi utilisé le fichier annuel T4 de l'Agence de revenu du Canada, dans le cadre de la révision historique de 1999 de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), afin de mieux représenter la répartition des revenus dans la population, et on aura recours à un calage démographique similaire pour la révision de 2004. La partie 1 s'applique donc à cette enquête, ainsi qu'à l'EFC et à l'EDTR. Les répercussions de la révision historique de 1999 de l'EDM sont documentées dans un document de recherche distinct.<sup>1</sup>

---

1. Willa Rea et Edith Greenlee, «Les effets de la méthodologie d'estimation révisée sur les estimations des enquêtes sur les dépenses des ménages», (à paraître sous peu).

## Partie 1

### Calage du revenu sur la base de données administratives

#### 1.1 Objectif du calage des poids

Le calage des poids fournit une façon relativement peu coûteuse d'améliorer la qualité des données dans les enquêtes, à condition qu'il existe d'autres sources de données de grande qualité pour des caractéristiques similaires. Par ailleurs, contrairement à la majorité des autres types d'améliorations pour une enquête, il peut servir à améliorer les résultats de l'enquête rétroactivement et prospectivement.

Il existe différentes méthodes pour utiliser des statistiques repères. Parfois les problèmes de surévaluation ou de sous-évaluation peuvent être corrigés en ajustant directement les estimations. Dans le cadre d'une enquête auprès des ménages comme l'EDTR, une telle approche n'est pas possible; pour corriger les biais dans les estimations, on a plutôt recours à des ajustements différenciés des poids liés à chacun des répondants.

Il existe différentes méthodes de pondération dans le cadre des diverses enquêtes, mais d'habitude les trois étapes de base sont les suivantes : calcul des poids de base, ajustement pour tenir compte de la non-réponse et calage des poids. Afin d'expliquer comment le calage fonctionne et le rôle qu'il joue pour l'amélioration de la qualité des données, une brève description des méthodes générales de pondération est présentée ici. Une description approfondie des méthodes de pondération de l'EDTR figure dans le document de recherche « Pondérations longitudinale et transversale de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Année de référence 1997 » (Lévesque et Franklin). Une mise à jour de ce document doit paraître sous peu.

Les poids de base des enquêtes de la Division de la statistique du revenu sont calculés à partir de ceux de l'Enquête sur la population active (EPA), leurs échantillons étant tirés de celui de l'EPA. Les poids finals de l'EPA sont convertis en poids de base de l'EDTR en tenant compte du fait que l'EDTR utilise uniquement le tiers environ de l'échantillon de l'EPA, et qu'à partir de cet échantillon, on tente uniquement de contacter les personnes qui ont répondu à l'EPA.

Ensuite, l'« ajustement pour la non-réponse » tient compte de la non-réponse à l'EDTR. Les personnes qui sont complètement non répondants se voient accorder un poids final de zéro. Puis, leurs poids de base sont additionnés et redistribués entre les personnes ou les ménages que l'on juge avoir répondu entièrement ou à tout le moins partiellement à l'enquête. (Une réponse partielle suffisante à l'interview est définie selon un ensemble minimum de questions remplies.) Autrement dit, on tient compte de la non-réponse en augmentant les poids de ceux qui

ont participé à l'enquête. Remarquez que les poids de base de l'EDTR tiennent compte déjà de la non-réponse de l'EPA.

Les poids de l'EDTR ajustés pour la non-réponse sont par la suite ajustés à nouveau – cette fois à la hausse ou à la baisse et selon divers degrés – afin que les estimations concernant des caractéristiques pertinentes de la population respectent les totaux de population d'une autre source de données (ou de plusieurs), qui est considérée comme très fiable. C'est ce qu'on appelle «calage».

Le recensement sert de source de données démographiques pour l'étalonnage dans le cas des enquêtes auprès des ménages. Étant donné que le recensement se tient uniquement tous les cinq ans, Statistique Canada « projette » les résultats du recensement pour les années subséquentes (jusqu'à aujourd'hui), puis révisé les estimations lorsque les données du recensement suivant deviennent disponibles. Les projections reposent sur une gamme variée d'informations de sources secondaires, y compris des données administratives sur les naissances, les décès et la migration.

À l'étape du calage, les totaux pondérés fondés sur les réponses sont d'abord calculés selon diverses totalisations croisées de variables, appelées « classes ». En général, les variables sont : la province, l'âge, et le sexe. Puis, on calcule les mêmes totaux à partir des chiffres du recensement et des projections démographiques connexes. On utilise alors la méthode de l'estimateur généralisé par régression pour déterminer les groupes de répondants de l'échantillon (selon la province, l'âge et le sexe) dont les poids devraient être ajustés à la hausse ou à la baisse, ainsi que le degré d'ajustement.

Le principe qui sous-tend le calage est que si l'échantillon pondéré peut être rendu plus représentatif de la population selon certaines caractéristiques clés, il le sera aussi pour une gamme d'autres caractéristiques qui sont reliées à celles-là.

Toutefois, cette hypothèse comporte un certain nombre de mises en garde ou de « conditions ». Elle dépend d'une association étroite entre les caractéristiques contrôlées et les caractéristiques non contrôlées de l'échantillon, et non pas uniquement de la population dont cet échantillon est tiré. Ces « distorsions » entre les caractéristiques dont rend compte l'échantillon ne seront pas corrigées lorsque les données seront repondérées après le calage — en fait, elles risquent de s'aggraver.

Même en présence de peu de distorsions de ce genre, il faut trouver un moyen de respecter simultanément les diverses estimations repères. Plus il existe de classes pour l'étalonnage des données repères, moins il est probable qu'il existe une solution respectant toutes les conditions sans que cela entraîne des valeurs de poids inacceptables. Le fait que certains des poids deviennent négatifs constitue un signe évident que le calage a été trop important.

Peu importe la satisfaction ou non de ces conditions, il ne faut pas s'attendre à ce que le calage assure la représentation des caractéristiques les plus singulières d'une population. Même un échantillon bien conçu ne peut inclure avec fiabilité des répondants comportant les caractéristiques les plus rares de la population. Aucun ajustement de pondération ne permettra de s'assurer que ces caractéristiques figurent dans les données pondérées.

## **1.2 Projet d'harmonisation du calage des poids**

L'amélioration des poids d'enquête de l'EDTR et de l'EFC dans le cadre de la révision historique de 2003 faisait partie du projet de calage harmonisé de la statistique du revenu. Ce projet avait comme objectif d'améliorer la comparabilité des estimations et des répartitions du revenu entre les diverses enquêtes de Statistique Canada et avec des sources externes (Tremblay, 2003). Le projet portait aussi sur trois autres enquêtes. Il s'agit de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), qui est menée depuis 1997, de l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF), qui l'a précédé, et de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF, qui a été menée en 1999 et en 2004).

Un comité consultatif a consulté des experts externes, à savoir le Comité consultatif de la statistique du travail et le Comité consultatif des méthodes statistiques. Des présentations ont été faites à ce dernier comité, en avril 2000 (Webber et coll.) et en novembre 2003 (Latouche et LaRoche).

## **1.3 Premiers travaux concernant l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu**

Au milieu des années 90, dans le cadre d'une évaluation de la qualité des données, Statistique Canada a examiné et comparé les estimations du revenu tirées des enquêtes auprès des ménages. L'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) était encore la principale enquête servant à recueillir des statistiques annuelles sur le revenu, tandis que l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) venait d'être adoptée comme nouvelle enquête longitudinale majeure conçue pour produire des statistiques longitudinales et transversales. La composante du revenu de l'EDTR a été modélisée sur l'EFC, du point de vue de la conception du questionnaire et des concepts de revenu.

Après avoir mené avec succès l'EDTR pendant quelques années, on a envisagé de remplacer l'Enquête sur les finances des consommateurs par l'EDTR. Toutefois, il y avait deux préoccupations à résoudre. Tout d'abord, il était impératif de s'assurer que l'EDTR produisait des estimations du revenu de grande qualité, non seulement pour son panel longitudinal de répondants, mais aussi pour des échantillons annuels transversaux de la population. (Voir l'encadré 1.3, « Maintien d'un échantillon transversal dans une enquête par panel ».) Deuxièmement, il était nécessaire de décrire clairement l'impact de l'utilisation du fichier T1 comme source partielle d'informations sur le revenu des répondants. Le fichier T1 est produit par l'Agence de revenu du Canada et contient les données figurant dans la Déclaration de revenus et de prestations que produisent les particuliers. Dans l'EDTR, contrairement à l'EFC, les répondants peuvent donner à Statistique Canada la permission d'utiliser l'information relative aux impôts aux fins de l'enquête. Plus de 80 % des répondants de l'EDTR donnent la permission d'accéder à l'information disponible via le fichier T1.

Étant donné ces deux préoccupations, l'EDTR et l'EFC ont toutes les deux continué d'être menées en 1996 et en 1997. Durant cette période, la taille d'échantillon de l'EDTR était semblable à celle de l'EFC. Les résultats des deux enquêtes ont été minutieusement comparés avant que Statistique Canada décide de ne plus poursuivre l'EFC.

Lorsque les deux enquêtes ont été comparées,<sup>2</sup> on a déterminé que les estimations agrégées du revenu total (revenu du marché, revenu après impôt) étaient raisonnablement similaires. Les estimations agrégées des salaires et traitements l'étaient aussi. En 1996, l'EDTR a rapporté des salaires et traitements agrégés qui étaient 1,1 % moins élevés que ceux de l'EFC. En 1997, les estimations de l'EDTR étaient 1,7 % plus élevées. Par ailleurs, la répartition du revenu était assez similaire dans les deux enquêtes. Ce n'est qu'à l'extrémité inférieure de la répartition qu'on a noté une différence significative : dans le cadre de l'EDTR, le nombre de personnes ayant un très faible revenu, y compris les salaires et traitements, était plus élevé, tandis que dans le cadre de l'EFC, le nombre de personnes sans revenu était plus élevé. Cette différence est attribuable à l'utilisation des données T1 pour une large part de l'échantillon de l'EDTR.<sup>3</sup>

---

2. Webber et coll., avril 1999; Cotton et coll., décembre 1999.

3. Ibid.

### **Encadré 1.3**

#### **Maintien d'un échantillon transversal dans une enquête par panel**

Dans le cadre de l'EDTR, l'échantillon transversal est tiré dans une large mesure de l'échantillon longitudinal. Chaque échantillon longitudinal, aussi appelé « panel » de répondants, constitue un échantillon de la population pour l'année de création du panel. Étant donné que les répondants longitudinaux sont interviewés à nouveau chaque année, sur une période de six ans, on maintient un échantillon transversal à jour de la population en interviewant toutes les *nouvelles* personnes vivant avec un répondant longitudinal à ce moment-là.

La base théorique de l'utilisation d'une enquête par panel pour la production d'estimations transversales, comme dans le cas de l'EDTR, a été établie (Lavallée, 1995), mais elle n'a jamais été mise en pratique. Parmi les préoccupations relatives à l'EDTR figure l'attrition, c'est-à-dire le fait que la non-réponse devient cumulative dans une enquête longitudinale. Lorsque le même échantillon de répondants est contacté chaque année pour une interview, une proportion croissante des répondants de l'échantillon ne peuvent plus être joints (par suite de changements d'adresse et de numéro de téléphone) ou ne souhaitent plus continuer de participer à l'enquête. L'attrition pourrait réduire la qualité des données longitudinales ainsi que des résultats transversaux.

#### **1.4 Comparaison des données d'enquête et des données administratives**

Un test est utilisé depuis longtemps pour évaluer la précision des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs, à savoir la comparaison des estimations des salaires et traitements annuels agrégés (gains d'emploi) et du revenu agrégé avant impôt ou « total » avec des estimations connexes du Système de comptabilité nationale (SCN), qui sert à produire les chiffres concernant le produit intérieur brut. Pour cet exercice, les données sont « rapprochées » dans la plus large mesure possible en fonction des différences quantifiables entre leurs définitions et leur couverture de la population. On a aussi comparé les données de l'EFC et de l'EDTR avec les estimations tirées des fichiers administratifs produits par l'Agence de revenus du Canada (ARC), à savoir le fichier T1 et le fichier T4. Tel que mentionné dans la section précédente, le fichier T1 contient les données figurant dans la Déclaration de revenus et de prestations que produisent les particuliers. Le fichier T4 contient les données figurant dans l'État de la rémunération payée que produisent les employeurs. Statistique Canada s'en sert pour produire des estimations du revenu du travail total au Canada, aux fins du Système de comptabilité nationale.

Le Tableau 1.4 et le graphique 1.4 montrent les différences entre la série sur les salaires et traitements agrégés de l'EFC/l'EDTR et celle du Système de comptabilité nationale. De 1980 à 1991, les salaires et traitements agrégés de l'EFC étaient supérieurs de 1,6 % à 3,6 % à ceux du Système de comptabilité nationale, après ajustements. À partir de 1992, l'écart s'est accentué. Il a fluctué entre 3,1 % et 6,2 % au cours des années 1992 à 2002.

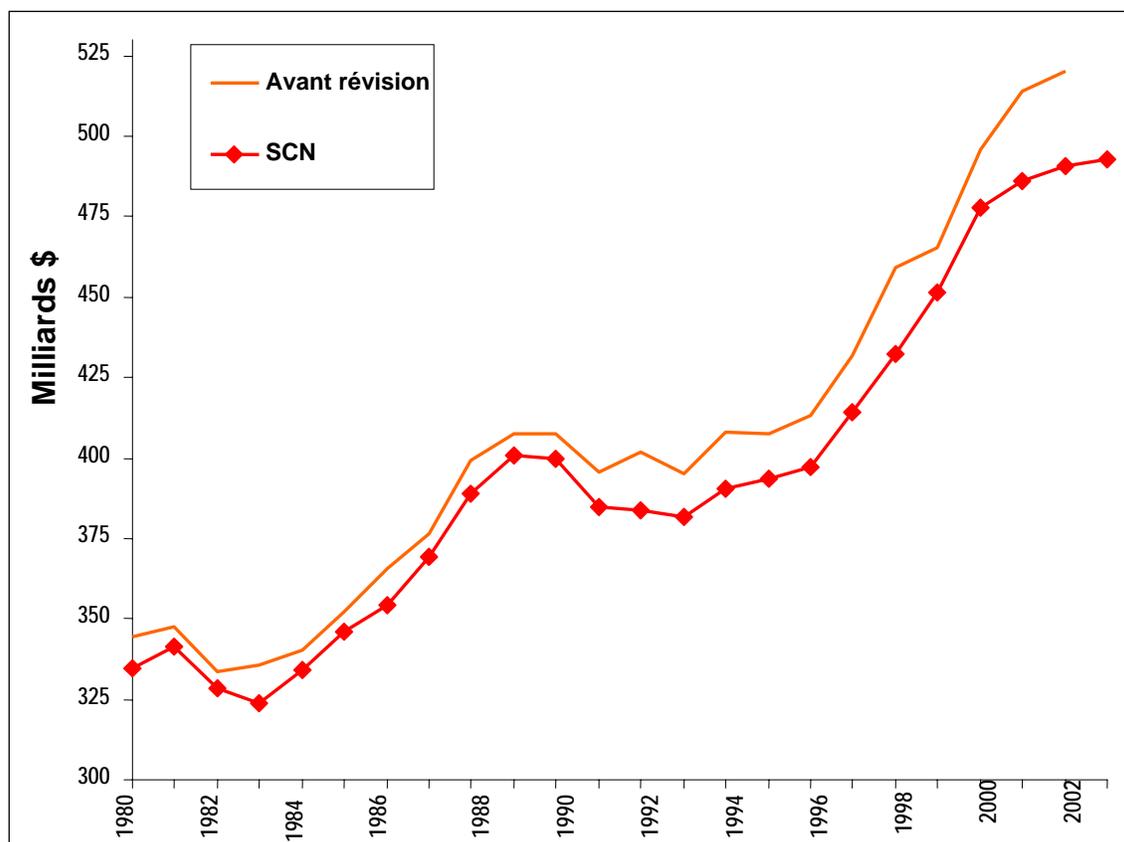
Le tableau 1.4 montre en outre la différence en pourcentage entre les estimations tirées du fichier T4 et les estimations du SCN à partir de 1990. Les deux ensembles sont très rapprochés, étant donné que les chiffres du SCN proviennent pour une large part du fichier T4. C'est aussi pour cette raison que la somme des données de la ligne 101 (revenu d'emploi) du fichier T1 est très similaire aux totaux du fichier T4.

**Tableau 1.4** : Salaires et traitements agrégés, toutes les provinces, de 1990 à 2002

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
SCN <sup>1</sup> (en dollars constants de 2000)													
(\$ milliards)	400	385	384	382	391	394	397	414	432	452	478	486	491
Différence avec le SCN (%)													
Fichier T4	0,3	0,3	0,1	0,0	-0,2	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	1,0	0,6	0,7
L'EFC-l'EDTR, avant révision	1,9	2,9	4,7	3,5	4,4	3,5	4,1	4,2	6,2	3,1	3,8	5,7	5,9

1. Système de comptabilité nationale (SCN). Source : tableaux sur CANSIM 382-0001 et 382-0006, après ajustement par un facteur constant d'ajustement pour tenir compte des différences quantifiables dans les définitions et la couverture de la population par rapport à l'EFC et à l'EDTR.

**Graphique 1.4:** Salaires et traitements agrégés, Canada, 1980 à 2003, en dollars constants de 2000



On a aussi examiné la répartition des salaires et traitements afin d'identifier avec plus de précision les différences entre les données venant des enquêtes et des fichiers administratifs. Ce type de comparaison n'est pas possible à partir du Système de comptabilité nationale, qui fournit seulement des estimations de l'ensemble des revenus du travail, mais on peut utiliser les fichiers T1 et T4, puisque ces derniers contiennent les «microdonnées» nécessaires pour obtenir une ventilation des gains du travail par plusieurs niveaux.<sup>4</sup>

On a observé que, pour toutes les années rétroactivement à 1980, l'EFC et l'EDTR ont surestimé le nombre de personnes et de familles dont le revenu se situait dans les fourchettes du milieu de la répartition des revenus et sous-estimé le nombre de personnes et de familles dont le revenu se situait à l'extrémité supérieure ou inférieure de la répartition des revenus.

Par exemple, en 2000, dans le cadre de l'EDTR, on a sous-évalué le nombre de personnes dont les salaires et traitements étaient supérieurs à 90 000 \$, ou inférieurs à 5000 \$ (approximatif), par rapport à la répartition du fichier T4 (non illustré). Le nombre de personnes se situant dans cette fourchette supérieure ne représente qu'un faible pourcentage de tous les adultes. Le nombre de personnes ayant des salaires et traitements faibles ou nuls était beaucoup plus important. Dans l'ensemble, la surestimation pour une part importante du milieu de la répartition a prédominé en ce qui concerne la valeur agrégée des salaires et traitements. (La différence de répartition entre l'EFC et l'EDTR et le fichier T4 est aussi démontrée dans le graphique 1.8.)

Le fait que l'EDTR et l'EFC comportent les mêmes types de différences par rapport aux données administratives montre que le problème ne pourrait être attribué aux méthodes de collecte et d'échantillonnage différentes de l'EDTR en comparaison avec l'EFC. Il s'agit peut être d'un phénomène plus général qui se manifeste dans les enquêtes auprès des ménages et qui sera abordé dans la section suivante.

### **1.5 Non-réponse comme source possible de l'écart**

On a observé une tendance à la hausse des taux de non-réponse dans plusieurs enquêtes auprès des ménages de Statistique Canada. Dans le cadre des enquêtes longitudinales ou «par panel», telles que l'EDTR, une augmentation cumulative de la non-réponse est normale puisqu'on interview les mêmes répondants pendant plusieurs années de suite. Cependant, on expliquait difficilement la tendance à la hausse de la non-réponse dans les enquêtes

---

<sup>4</sup> Statistique Canada a entrepris une étude minutieuse du fichier T4 pour identifier et corriger les erreurs évidentes retrouvées dans quelques cas. Statistique Canada continue d'appliquer certaines corrections aux fichiers à chaque année avant de les utiliser pour dériver des estimés.

transversales. On suit cette tendance depuis quelques années maintenant, et on a déterminé qu'elle semble découler à la fois de changements opérationnels et de changements dans le comportement des gens.

Des efforts spécifiques en vue de résoudre la non-réponse dans le cadre de l'EDTR ont été faits, y compris certaines façons innovatrices et rentables d'améliorer le dépistage des répondants longitudinaux qui changent d'adresse au fil du temps. Il semble que ces efforts ont été couronnés de succès, le taux de réponse de l'EDTR ayant cessé de diminuer. Toutefois, même si ces efforts ont pu contribuer à réduire le problème, ils ne permettront probablement pas de ramener les taux de réponse aux niveaux où ils se situaient au début des années 90.

L'écart entre les données de l'EFC/l'EDTR et celles tirées de sources administratives en ce qui concerne la répartition des revenus remonte au moins aux années 80. Toutefois, l'élargissement de l'écart depuis 1992 pourrait découler de la diminution des taux de réponse. En d'autres termes, il se peut que la non-réponse ait eu des répercussions sur la représentation de la répartition des revenus.

Cette hypothèse peut être expliquée par le fait que la non-réponse est caractéristique des enquêtes sur le revenu. Il y a non-réponse par suite de l'absence de contact avec les répondants ou du refus de ces derniers de participer. On sait depuis longtemps que la non-réponse a tendance à se concentrer chez les personnes qui changent d'adresse et de numéro de téléphone relativement souvent, et chez les personnes qui sont moins susceptibles d'être à la maison et d'être disponibles lorsqu'un intervieweur est susceptible de les appeler. On reconnaît en outre que les enquêtes portant principalement sur les finances personnelles peuvent poser des défis, en raison de la nature délicate du sujet pour la plupart des personnes, particulièrement celles qui ont un revenu très élevé ou très faible. La non-réponse pour l'une ou l'autre de ces raisons pourrait contribuer à une concentration de la non-réponse à l'extrémité supérieure et à l'extrémité inférieure de la répartition des revenus. Nous ne connaissons pas toujours les caractéristiques des non-répondants, ce qui fait que le recours à l'imputation pour corriger le problème comporte des limites.

## **1.6 Créer de la place pour le calage du revenu**

Le Projet d'étalonnage harmonisé de la statistique du revenu comprenait des améliorations du calage démographique des enquêtes pertinentes, ainsi que du calage du revenu. Tout d'abord, au cours des années qui ont précédé la révision historique des poids de 2000, on a déployé beaucoup d'efforts pour déterminer comment certaines lacunes non liées aux estimations du

revenu pourraient être corrigées grâce à un meilleur calage démographique. (Comme il est expliqué dans la section 1.1, le calage peut parfois accentuer les distorsions existantes des données de l'échantillon pour des caractéristiques non contrôlées, ce qui fait que les problèmes de nature démographique pourraient avoir été par ailleurs accentués par le calage du revenu.) Et plus tard, dans le cadre de la révision historique de 2003, on a réduit le nombre de catégories âge sexe, afin de permettre l'ajout de plusieurs catégories de revenu.

On a observé depuis un certain temps que des écarts significatifs existent entre les différentes enquêtes auprès des ménages relativement aux nombres de familles et de ménages. Après un examen attentif, on a conclu que le calage démographique existant ne contribue pas pleinement à résoudre certains biais liés à la situation des particuliers dans le ménage. Les contrôles appliqués aux groupes d'âge et au sexe ont été efficaces du point de vue du nombre de personnes, mais les ménages ou les familles sont aussi importants comme unités d'analyse dans le cadre de l'EDTR et n'ont pas fait l'objet d'un contrôle adéquat lors du dénombrement des personnes, à tout le moins pas pour la période relativement récente.

Pour résoudre ce problème, deux variables additionnelles ont été introduites dans le calage, à savoir la taille de la famille (c. à d. le nombre de personnes vivant ensemble et ayant des liens de parenté) et la taille du ménage (c. à d. le nombre de personnes vivant ensemble, peu importe leurs liens de parenté). Les catégories suivantes font l'objet d'un contrôle grâce au calage : familles d'une personne; familles de deux personnes; ménages d'une personne; ménages de deux personnes. Les familles et les ménages de trois personnes ou plus ne font pas l'objet de contrôles, mais constituent des catégories résiduelles. Il convient de souligner que les projections démographiques de Statistique Canada ne comportaient pas de données sur la taille de la famille et la taille du ménage avant le Recensement de 1996. Toutefois, ces données se sont ajoutées pour les estimations intercensitaires, rétroactivement à 1976, ce qui a permis de disposer des données repères nécessaires pour introduire ce nouveau calage dans les données de l'EDTR et de l'EFC, rétroactivement à 1980.

En ce qui a trait à la révision historique de 2003 et aux catégories âge-sexe, on comptait initialement 22 catégories pour chaque province (220 catégories au total), qui ont été obtenues en recoupant les 11 groupes d'âge suivants et le sexe : 0 à 6 ans, 7 à 15 ans, 16 à 17 ans, 18 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 à 54 ans, 55 à 59 ans, 60 à 64 ans, 65 à 69 ans et 70 ans et plus. On a réduit ce nombre à 15, de la façon suivante. Tout d'abord, on a déterminé que l'utilisation des données pour l'analyse ne nécessitait pas que le groupe le plus jeune soit ventilé selon le sexe, ce qui fait que l'on tient maintenant compte d'une seule catégorie âge sexe. En deuxième lieu, le groupe des 16 à 17 ans, qui est très limité, a été combiné à celui des 7 à 15

ans. Les groupes des 55 à 59 ans et des 60 à 64 ans ont été combinés, tout comme ceux des 65 à 69 ans et des 70 ans et plus. Les nouvelles catégories sont les suivantes : 0 à 6 ans, 7 à 17 ans, 18 à 24 ans, 25 à 34 ans, 35 à 44 ans, 45 à 54 ans, 55 à 64 ans et 65 ans et plus.

## 1.7 Élaboration d'une méthode pour le calage du revenu

Même si les recherches ont démontré que le revenu d'emploi et le revenu total sont surestimés, l'élaboration de la nouvelle technique de calage a été axée sur le revenu d'emploi. Les salaires et traitements des employés représentent une proportion élevée de l'ensemble du revenu des particuliers au Canada, ce qui fait qu'on peut s'attendre à ce que des ajustements du niveau des gains aient des répercussions sur les estimations du revenu total. Heureusement, le concept de salaires et traitements est assez similaire d'une enquête à l'autre et dans les données fiscales.

On a accordé la préférence au fichier annuel T4 par rapport au fichier T1, du fait de sa plus grande couverture et actualité. Le fichier T4 comprend tous les employés, peu importe s'ils produisent une déclaration de revenu ou quand ils le font. (D'autres versions du fichier T1 ont été produites par l'ARC, et Statistique Canada a pris le temps de les évaluer; nous avons déterminé que leur niveau de couverture est plus élevé que celui du fichier T1 préliminaire, mais qu'il est quand même plus faible que celui du fichier T4.)

Évidemment, on ne s'attend pas à ce que le fichier T4 ait une couverture complète. De nombreux emplois ne sont pas assujettis à une entente en bonne et due forme avec un employeur inscrit, ce qui fait qu'aucun feuillet T4 n'est délivré. Cette question est abordée de façon plus approfondie dans la section qui suit, qui porte sur les catégories de calage. Il se peut aussi que des erreurs administratives générales soient commises par les employeurs ou l'ARC.

Au cours de l'élaboration de la révision de pondération de 2000 de l'EDTR, on a conclu qu'il fallait élargir l'analyse pour évaluer la fiabilité des totaux de contrôle fondés sur le fichier T4. On a ensuite entamé l'évaluation de la qualité des fichiers T4, rétroactivement aux années 80. On a conclu que la qualité de ces fichiers permettait de les exploiter dans une révision historique rétroactive à 1990<sup>5</sup>.

Les statistiques utilisées ont trait au nombre total de personnes dans chaque province qui ont tiré des gains d'un emploi rémunéré au cours de l'année, ainsi qu'aux montants qu'ils ont touchés,

---

5. Étant donné que dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses des ménages, on a pu remonter à 1997 seulement pour ce qui est de la révision historique des poids, la qualité rétrospective des fichiers T4 ne constituait pas une contrainte aussi importante pour cette enquête que pour l'EDTR et l'EFC.

les uns par rapport aux autres, ce que l'on appelle la répartition des gains. Cela est décrit plus en détail dans la section qui suit.

Il est important de mentionner que seules les données agrégées sont tirées du fichier T4 et qu'il n'y a pas d'appariement de données personnelles entre le fichier T4 et les fichiers de données de l'EDTR et de l'EFC.

## **1.8 Catégories de calage des gains**

La répartition des gains venant d'un emploi rémunéré peut être représentée d'un certain nombre de façons. Par exemple, après avoir réparti les personnes selon la valeur des salaires et traitements qu'elles touchent chaque année, nous pouvons dénombrer les personnes dans chaque catégorie, ou aller plus loin et présenter les gains agrégés de chaque groupe. Des évaluations ont démontré que le calage sur le nombre de personnes gagnant un revenu dans chaque catégorie serait plus approprié que le calage sur le total des salaires et traitements des personnes gagnant un revenu dans chaque catégorie de gains. Le nombre de personnes gagnant un revenu est plus stable d'une année à l'autre que les gains agrégés correspondants, particulièrement à l'extrémité supérieure de la répartition.

Les catégories peuvent être définies au moyen de valeurs nominales (dans le cas présent, des dollars) ou de centiles (une mesure « relative »). Les centiles comportent certains avantages. Contrairement aux valeurs nominales, elles n'ont pas à être ajustées pour tenir compte de l'inflation. Elles peuvent être définies de la même façon, mais représenter quand même des valeurs nominales différentes dans chaque province, grâce simplement à un nouveau calcul pour chaque province. En outre, tout comme elles s'ajustent automatiquement en fonction de la répartition selon l'année ou la province, elles s'ajustent aussi pour tenir compte de telles différences entre les sources de données.

Après avoir évalué plusieurs options, il a été décidé d'utiliser sept catégories de travailleurs rémunérés, définies principalement à partir de fourchettes de centiles, qui sont décrites de façon plus détaillée ci-après. Il existe aussi une catégorie résiduelle, afin de tenir compte du fait que l'ensemble de la population adulte fait déjà l'objet d'un contrôle dans le calage démographique. Cette catégorie est décrite en premier.

Comme il est mentionné dans la section précédente, certains emplois ne sont pas assujettis à une entente en bonne et due forme avec un employeur inscrit et ne donnent par conséquent pas lieu à la délivrance d'un feuillet T4. Il est probable que nombre d'entre eux sont occasionnels du

point de vue de l'horaire et représentent par conséquent de faibles montants de gains annuels. On ne sait pas avec certitude si les enquêtes, elles non plus, tiennent compte de tous ces emplois et des gains correspondants : il est probable qu'il existe un certain sous-dénombrement pour l'un ou l'autre de ces éléments, dans le cas des gains annuels très faibles, mais on ne peut pas partir du principe que la fourchette ou la portée du sous-dénombrement est exactement la même. Par conséquent, il a été décidé de combiner les adultes sans gains d'emploi et les adultes ayant de faibles gains, c'est-à-dire de les laisser sans distinction dans la catégorie résiduelle. C'est pourquoi la première catégorie de calage commence à 1 500 \$ (pour toutes les provinces), montant qui est ajusté chaque année pour représenter 1 500 \$ en dollars constants de 1997.

Les limites inférieures des cinq catégories intermédiaires sont le 10<sup>e</sup>, le 25<sup>e</sup>, le 50<sup>e</sup>, le 65<sup>e</sup> et le 75<sup>e</sup> centiles. Dans le cas de la septième et dernière catégorie, la limite inférieure correspond au 95<sup>e</sup>, 98<sup>e</sup> ou 99<sup>e</sup> centile. Si la taille de l'échantillon de la province est trop limitée pour permettre le calage sur le 99<sup>e</sup> centile seulement, on procède à une réévaluation au 98<sup>e</sup> centile, et si cette catégorie n'est toujours pas suffisamment importante, la dernière catégorie commence au 95<sup>e</sup> centile. Cela contribue à maintenir les poids des personnes dont le revenu est le plus élevé de l'échantillon, ces personnes, du fait des valeurs importantes qu'elles représentent, devant être traitées avec plus de précision que celles dont les valeurs ont moins d'influence sur le revenu agrégé et le revenu moyen.

**Tableau 1.8** : Catégories des salaires et traitements annuels utilisées dans le calage de l'EDTR<sup>1</sup>

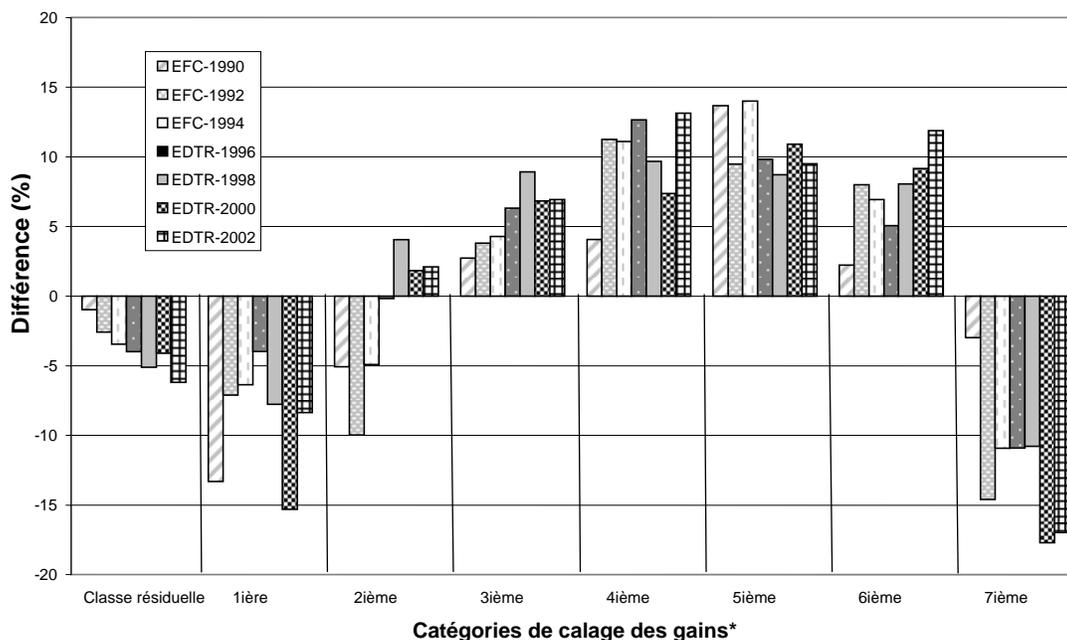
Catégorie résiduelle	Adultes ayant des salaires et traitements entre 0 \$ et 1 500 \$
1	Adultes ayant au moins 1 500 \$, jusqu'au 10ième centile
2	Adultes du 10ième centile au 25ième centile
3	Adultes du 25ième centile au 50ième centile
4	Adultes du 50ième centile au 65ième centile
5	Adultes du 65ième centile au 75ième centile
6	Adultes du 75ième centile au 95ième, 98ième ou 99ième centile
7	Adultes du 95ième, 98ième ou 99ième centile au 100ième centile

1. On utilise les mêmes catégories de calage dans le cadre de l'Enquête sur les dépenses des ménages excepté les catégories 1 et 2 qui sont combinées.

Le graphique 1.8 présente les sept catégories de calage ainsi que la catégorie résiduelle dans un graphique à barres des différences en pourcentage entre les données de l'EFC et celles de

l'EDTR et les estimations du fichier T4, pour diverses années. Dans chaque catégorie, sauf une, la direction que prend la différence est la même pour toutes les années. Dans la catégorie étiquetée 1 500 \$-P10, qui constitue l'exception, la différence est négative pour toutes les années présentées pour l'EFC et positive pour toutes les années présentées pour l'EDTR, sauf l'année 1996, pour laquelle la différence est négligeable. Cela comporte probablement un lien avec l'observation figurant dans la section 1.3, selon laquelle l'EDTR et l'EFC diffèrent à un égard principalement : dans le cadre de l'EDTR, le nombre de personnes ayant un très faible revenu est plus élevé, tandis que dans le cadre de l'EFC, le nombre de personnes sans revenu est plus élevé. Toutes les différences indiquées dans le graphique disparaissent pour une large part lorsque les données ont été calées selon le fichier T4.

**Graphique 1.8** : Salaires et traitements agrégés : différence entre les estimations de l'EFC/l'EDTR et du fichier T4, avant et après la révision, par les catégories de gains utilisées aux fins du calage<sup>1</sup>, Canada, pour certaines années



1. Voir aussi le Tableau 1.8 pour des explications au sujet des catégories de gains.

### **Encadré 1.8** **Projection du fichier T4**

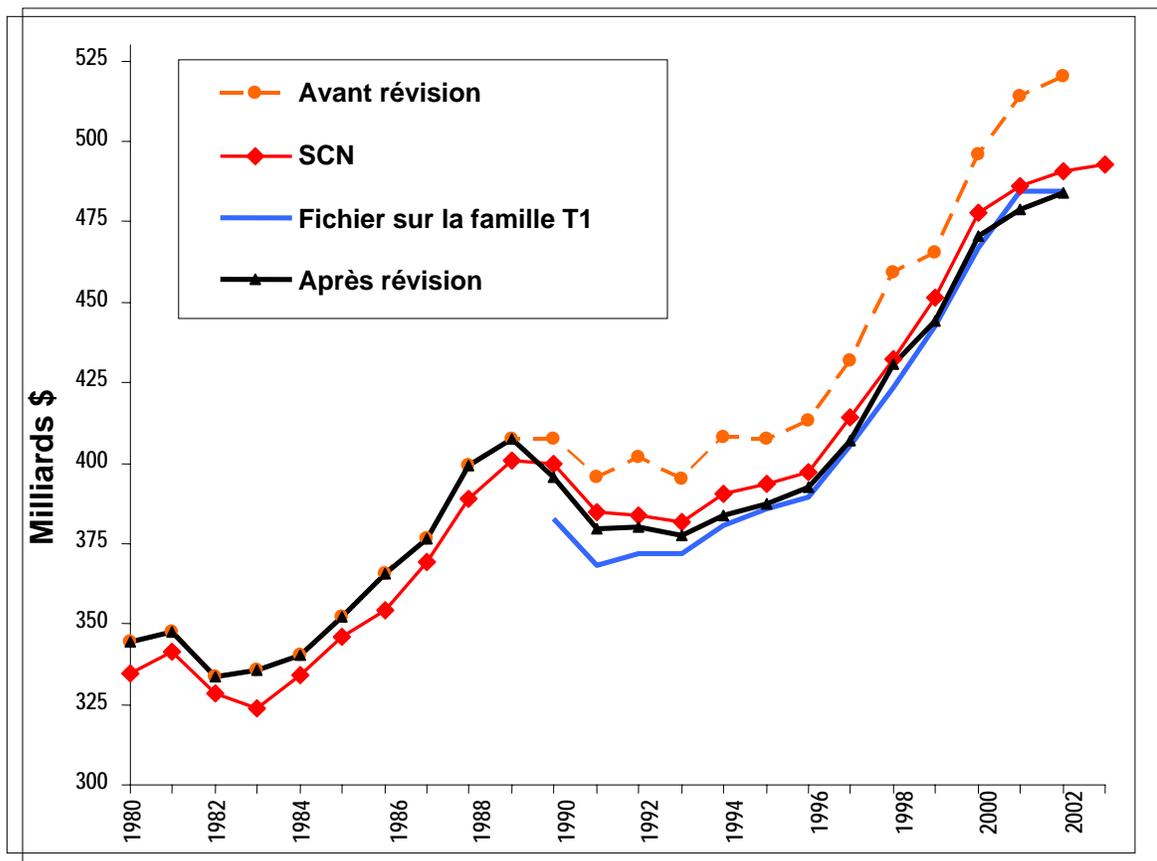
Le fichier T4 n'est pas disponible à temps pour procéder au calage chaque année (pour l'année courante), ce qui fait que l'on utilise le fichier de l'année précédente et que les statistiques de calage requises sont projetées d'une année. Le taux de croissance utilisé pour projeter le nombre de personnes rémunérées dans chaque catégorie de calage d'une province est obtenu à partir d'estimations démographiques fondées sur le recensement (adultes seulement), ou des données sur les gains hebdomadaires moyens de l'Enquête sur la population active. Une évaluation a permis de démontrer que les taux de croissance de la population produisent des projections plus précises pour les cinq premières catégories de gains, c'est-à-dire celles qui englobent les personnes rémunérées jusqu'au 75<sup>e</sup> centile, tandis que les taux de croissance des gains hebdomadaires produisent de meilleures projections pour les deux catégories supérieures.

## **1.9 Évaluation**

La présente section illustre les effets de l'inclusion du calage des gains T4 dans l'EDTR et l'EFC. Les effets de la réduction du nombre de groupes âge-sexe de 22 à 15, qui est décrite à la section 1.6, sont pris en compte. Toutefois, étant donné qu'ils sont faibles par rapport aux effets du calage du revenu, les descriptions sont aussi très représentatives des répercussions du fichier T4 seulement. Il convient de souligner que cette section est axée de façon particulière sur les caractéristiques contrôlées seulement. La partie 2 du présent document pousse l'évaluation plus loin, en vue d'englober les divers tableaux normalisés publiés à partir de l'EDTR.

Selon le graphique 1.9.1, après la révision, les valeurs des salaires et traitements agrégés dans l'EDTR et l'EFC se rapprochent beaucoup plus des estimations connexes découlant d'autres sources. Le graphique montre ces deux séries, ainsi que celles du SCN et les estimations tirées du fichier T1 telles qu'obtenues du Fichier sur la famille T1 (T1FF) produit par la Division des données régionales et administratives de Statistique Canada. Les séries du fichier T4 ne sont pas incluses, simplement parce que les estimations du SCN et du fichier T4 sont presque les mêmes (tableau 1.4 ci-dessus).

**Graphique 1.9.1** : Salaires et traitements agrégés, Canada, 1980 à 2002, en dollars constants de 2000



Il convient de souligner que les estimations d'enquête chaque année ne sont pas seulement plus proches des estimations du SCN maintenant, mais sont légèrement inférieures. Cela est normal, compte tenu du fait que les renseignements sont fondés sur un échantillon de la population. Dans l'ensemble de la population, l'extrémité supérieure ou « queue » de la répartition comprend les quelques personnes qui ont des gains extrêmement élevés. Comme il est expliqué dans la section 1.1, il est peu probable que les quelques personnes constituant un sous-groupe aussi rare que celui-là seront représentées par un répondant dans l'échantillon aléatoire. L'influence considérable que les salaires et traitements de ces personnes ont sur la valeur agrégée de la population demeure totalement absente de l'enquête. (Le mieux que nous puissions faire, c'est de définir le plus précisément possible la catégorie des personnes ayant le revenu le plus élevé dans l'échantillon, afin que les poids soient calés avec le plus de précision possible.) Par conséquent, les données administratives devraient toujours être plus élevées que les estimations d'enquête, si tous les autres groupes de gains sont correctement représentés.

## **Partie 2**

### **Répercussions de la révision historique de 2003**

Les poids finaux de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ont été révisés de 1990 à 2002, afin de tenir compte de l'utilisation des repères de population du Recensement de 2001 plutôt que de celui de 1996, ainsi que pour procéder au calage du revenu selon le fichier T4. Les résultats de l'EFC et de l'EDTR relativement à la prévalence du faible revenu ont aussi été touchés par les nouveaux seuils de faible revenu (SFR) calculés à partir de 1980 jusqu'à aujourd'hui. Parmi les trois raisons qui ont motivé la révision historique de 2003, c'est le nouvel étalonnage du revenu qui avait de loin la plus grande importance. (Le Tableau A de l'Annexe montre les répercussions distinctes de chaque facteur sur certaines estimations.)

La partie 2 du présent document comprend des exemples des répercussions de la révision sur les résultats. (La Section 1.9 de la Partie 1 comprend en outre certains graphiques illustrant les répercussions).

La révision historique a eu relativement peu de répercussions sur les tendances découlant de l'EDTR depuis 1996 et de l'EFC jusqu'en 1995. Cela vient du fait que l'ajout d'ajustements des poids selon le fichier T4, appelé calage du revenu, a eu des répercussions similaires toutes les années. Sur de nombreuses années, toutefois, comme pour l'ensemble de la période de 1990 à 2002, une augmentation graduelle de l'importance des révisions pourrait ressortir pour certains sujets des séries chronologiques de l'EFC/l'EDTR. Parmi ces sujets figure la prévalence du faible revenu fondée sur les seuils de faibles revenus (SFR), la révision ayant touché le revenu agrégé et la répartition des revenus.

Les répercussions précises de la révision historique de 2003 peuvent être évaluées grâce à la comparaison des données publiées avant la révision et après. Il convient toutefois de souligner que les chiffres en dollars publiés précédemment doivent être comparés à leurs valeurs révisées en dollars courants ou en dollars constants uniformes dans les deux cas. Il faut aussi savoir que l'arrondissement des valeurs monétaires dans les tableaux publiés peut avoir des répercussions sur la précision des comparaisons.

La révision des poids a été effectuée rétroactivement à 1990 seulement, ce qui fait que les utilisateurs des données doivent faire attention aux résultats qui combinent des données concernant des années jusqu'à 1989 avec des données concernant des années postérieures à 1989. On peut utiliser les données jusqu'à 1989 avec confiance, particulièrement en ce qui a trait

aux tendances, mais la possibilité d'une rupture de niveau dans les séries entre 1989 et 1990 devrait être évaluée soigneusement lorsque l'on compare les deux périodes.

Pour faciliter la compréhension de la direction et de l'importance des changements depuis 1990, certains exemples clés sont résumés ici. Dans la section « Prévalence du faible revenu », on aborde aussi brièvement la période de 1980 à 1989.

Ces exemples ne comprennent pas 2003, parce que les données pour cette année-là n'ont pas été publiées avant la révision, mais les valeurs monétaires indiquées et comparées dans ces exemples sont en dollars constants de 2003. On a choisi l'année 2003 parce que les chiffres révisés actuellement disponibles dans les tableaux courants sont en dollars constants de 2003.

Nota : Tout au long du présent document, les salaires et traitements correspondent au revenu avant impôt et autres retenues (salaires et traitements bruts).

#### **Encadré 2**

##### **Mécanisme qui fait en sorte que le calage fondé sur les données T4 a des effets possibles sur toutes les données**

Même si de nombreuses personnes dans la population n'ont pas de gains d'emploi, le calage fondé sur les données T4 permet de corriger les biais, non seulement dans le cas de la population rémunérée, mais aussi pour le reste de la population. Les poids doivent respecter les chiffres de population, ce qui fait qu'un déséquilibre dans un sous-groupe, par exemple, une surestimation de la population rémunérée, entraîne un déséquilibre opposé dans la population non rémunérée. Du fait de l'ajustement amélioré des poids, les deux déséquilibres sont corrigés.

Étant donné que les salaires et traitements constituent une faible proportion du revenu des personnes âgées, celles-ci prédominent dans une seule catégorie, voire celles des personnes ayant aucuns gains d'emploi. (Les catégories servant au calage des gains sont décrites dans la Section 1.9 de la Partie 1.)

Les autres catégories (les personnes âgées ayant des gains) sont composées de relativement peu de personnes, ce qui fait que l'impact global du calage fondé sur le T4 sur le revenu des personnes âgées est petit.

Étant donné que les enfants vivent principalement avec des personnes non âgées, les résultats sur le revenu les concernant, par exemple, la situation de faible revenu fondée sur le revenu familial, subissent les mêmes répercussions que ceux des personnes non âgées.

Enfin, le calage du revenu fait augmenter la précision des enquêtes pour des caractéristiques qui ne semblent pas être liées au revenu, en raison des répercussions sur les personnes rémunérées et les personnes non rémunérées.

## 2.1 Salaires et traitements : répartition

De manière générale, le nombre de personnes ayant touché des gains d'un emploi rémunéré<sup>6</sup> dans les dix provinces a été ajusté à la baisse. L'ajustement fait augmenter le nombre de personnes dans les catégories de gains les plus élevés et les plus faibles, et réduit le nombre de personnes dans la très large fourchette intermédiaire de la répartition.

Le Tableau 2.1 illustre ce point. Avant la révision, l'enquête faisait état de 14,5 millions de personnes en 2002 dont les salaires et traitements totaux se situaient dans la très large fourchette intermédiaire, soit entre 5 000 et 150 000 \$ (en dollars constants de 2003). Après la révision, il y a 1,1 million de personnes de moins dans cette fourchette pour 2002, ce qui donne un nouveau chiffre de 13,3 millions. Par contre, le nombre de personnes ayant des salaires et traitements à l'extérieur de cette fourchette a augmenté de moins d'un quart de million. De façon plus particulière, près de 200 000 personnes de plus ont des salaires et traitements inférieurs à 5 000 \$ (une hausse de 8,9 %), et environ 28 000 personnes de plus ont des salaires et traitements de 150 000 \$ ou plus (une augmentation de 27 %). Cette dernière hausse de 27 % est importante, mais les personnes qui touchent 150 000 \$ ou plus en salaires et traitements continuent de représenter seulement la moitié de 1 % de tous les adultes, tandis que les personnes qui touchent entre 1 \$ et 5 000 \$ représentent presque le dixième de tous les adultes.

---

6. Les termes tels que gains d'un travail rémunéré, gains, et salaires et traitements s'utilisent de façon interchangeable dans le présent document. Ils excluent les gains d'un travail autonome.

**Tableau 2.1** : Distribution des adultes par la valeur de leurs salaires et traitements annuels, Canada, 2002, en dollars constants de 2003

	Avant révision	Après révision	Changement		Proportion de tous les adultes	
					Avant révision	Après révision
\$0	7,953,400	8,672,300	718,900	9.0%	32.2%	35.4%
\$1 - \$4,999	2,199,300	2,396,000	196,700	8.9%	8.9%	9.8%
\$5,000 - \$149,999	14,453,600	13,316,000	- 1,137,600	-7.9%	58.5%	54.3%
\$5,000 - \$9,999	1,735,700	1,704,100	- 31,600	-1.8%	7.0%	7.0%
\$10,000 - \$19,999	2,748,900	2,602,800	- 146,100	-5.3%	11.1%	10.6%
\$20,000 - \$29,999	2,467,000	2,281,400	- 185,600	-7.5%	10.0%	9.3%
\$30,000 - \$39,999	2,396,900	2,109,200	- 287,700	-12.0%	9.7%	8.6%
\$40,000 - \$49,999	1,705,700	1,582,200	- 123,500	-7.2%	6.9%	6.5%
\$50,000 - \$59,999	1,248,900	1,114,400	- 134,500	-10.8%	5.1%	4.5%
\$60,000 - \$79,999	1,431,100	1,265,000	- 166,100	-11.6%	5.8%	5.2%
\$80,000 - \$149,999	719,400	656,900	- 62,500	-8.7%	2.9%	2.7%
\$150,000 et plus	104,800	133,100	28,300	27.0%	0.4%	0.5%
Total >\$0	16,757,700	15,845,100	- 912,600	-5.4%	67.8%	64.6%
TOTAL	24,711,000	24,517,300	- 193,700	-0.8%	100.0%	100.0%

Il convient de souligner que les valeurs approximatives de 5 000 \$ et de 150 000 \$ pour marquer un changement de direction des révisions constituent des indications des répercussions pour tous les adultes dans toutes les provinces combinées. On pourrait observer des valeurs approximatives différentes pour marquer un changement de direction selon la province ou d'autres caractéristiques. Il n'est peut-être même pas approprié de déterminer un seul point de changement de direction à l'extrémité supérieure selon la province, l'échantillon de l'enquête devenant très petit en raison de la petite taille de la population visée. Néanmoins, ce modèle général rend compte de la nature des révisions attribuables au nouveau calage fondé sur les salaires et traitements à partir du fichier T4.

Dans les dix provinces combinées, le nombre d'adultes, y compris les personnes âgées sans salaires et traitements en 2002, se situait à environ 8,0 millions avant la révision historique, puis a été révisé à la hausse, dans une proportion de 9,0 %, pour atteindre 8,7 millions. La population non rémunérée représentait 32,2 % des adultes avant la révision, et 35,4 % après la révision.

## 2.2 Salaires et traitements : valeurs agrégées

En raison des révisions principalement à la baisse du nombre de personnes par catégories de gains et en dépit de la révision à la hausse du nombre d'adultes ayant un revenu élevé (qui représente un grand pourcentage mais un petit nombre de personnes), les salaires et traitements moyens et médians ont généralement diminué par suite de la révision. Parmi les familles de deux personnes ou plus, les salaires et traitements agrégés pour 2002 ont été révisés à la baisse dans une proportion de 4,1 %, pour se situer à 537,2 milliards de dollars (en dollars constants de 2003). En Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, en Saskatchewan et à Terre-Neuve et Labrador, les révisions en pourcentages ont été plus importantes (voir le Tableau 2.2).

**Tableau 2.2:** Salaires et traitements annuels agrégés, Familles économiques et personnes seules, Canada et provinces, 2002, en dollars constants de 2003

	<b>Avant révision</b>	<b>Après révision</b>	<b>Différence</b>	
	\$ millions	\$ millions	\$ millions	%
<b>Canada</b>	<b>560,317</b>	<b>537,190</b>	<b>- 23,127</b>	<b>- 4.1</b>
Terre-Neuve et Labrador	6,607	6,288	- 319	- 4.8
Île du Prince-Édouard	1,747	1,612	- 135	- 7.7
Nouvelle Écosse	13,815	13,537	- 278	- 2.0
Nouveau Brunswick	10,687	10,423	- 264	- 2.5
Québec	120,687	116,670	- 4,016	- 3.3
Ontario	239,281	228,886	- 10,395	- 4.3
Manitoba	17,329	16,882	- 447	- 2.6
Saskatchewan	14,307	13,489	- 818	- 5.7
Alberta	61,953	61,820	- 133	- 0.2
Colombie-Britannique	73,904	67,582	-6,322	- 8.6

## 2.3 Revenu familial, transferts gouvernementaux et impôt sur le revenu

Étant donné que les salaires et traitements constituent une part importante du revenu, la plupart des estimations du revenu du marché, du revenu total et du revenu après impôt ont aussi été ajustées à la baisse. Le revenu du marché comprend la rémunération d'un emploi, d'un travail autonome, de placements, et de régimes de retraites privées, ainsi que d'autres sources de revenu privé qui sont moins importantes.

Le revenu moyen du marché en 2002 dans le cas des familles de deux personnes ou plus a été révisé à la baisse, dans une proportion de 3,1 %, pour passer de 67 700 \$ à 65 600 \$. Parmi les personnes vivant seules, le revenu moyen du marché en 2002 a été révisé à la baisse, dans une

proportion de 6,5 %, pour passer de 26 300 \$ à 24 600 \$. Voir le Tableau 2.3.1 (Canada) ou le Tableau A de l'annexe (Canada et provinces).

Le revenu après impôt est constitué du revenu du marché et des transferts gouvernementaux, moins l'impôt sur le revenu. Le niveau de revenu moyen après impôt des familles de deux personnes ou plus en 2002 est passé de 62 200 \$ à 60 400 \$, une baisse de 2,9 %, et dans le cas des personnes vivant seules, il a été révisé à la baisse dans une proportion de 4,9 %.

**Tableau 2.3.1:** Revenu familial moyen (revenus du marché, total, et après impôt), transferts gouvernementaux, et impôt sur le revenu, Canada, 2002, en dollars constants de 2003

		Avant révision	Après révision	Différence	Changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	<b>Revenu du marché</b>	<b>54,400</b>	<b>52,000</b>	<b>-2,400</b>	<b>-4.4</b>
	Transferts gouvernementaux	6,900	7,000	100	1.4
	Revenu total	61,300	59,000	-2,300	-3.8
	Impôts	10,600	10,300	-300	-2.8
	Revenu après impôt	50,700	48,800	-1,900	-3.7
<b>Familles économiques</b>	<b>Revenu du marché</b>	<b>67,700</b>	<b>65,600</b>	<b>-2,100</b>	<b>-3.1</b>
	Transferts gouvernementaux	7,500	7,800	300	4.0
	Revenu total	75,300	73,400	-1,900	-2.5
	Impôts	13,100	13,000	-100	-0.8
	Revenu après impôt	62,200	60,400	-1,800	-2.9
<b>Personnes seules</b>	<b>Revenu du marché</b>	<b>26,300</b>	<b>24,600</b>	<b>-1,700</b>	<b>-6.5</b>
	Transferts gouvernementaux	5,400	5,600	200	3.7
	Revenu total	31,700	30,200	-1,500	-4.7
	Impôts	5,200	4,900	-300	-5.8
	Revenu après impôt	26,600	25,300	-1,300	-4.9

Du fait des salaires et traitements plus faibles, les transferts gouvernementaux ont généralement augmenté, particulièrement ceux des familles et des individus ayant de petits revenus privés, y compris les prestations d'aide sociale, les prestations pour enfants et les crédits pour taxe de vente remboursables, comme les crédits de TPS/TVH et certains crédits d'impôt provinciaux.

Au total, la valeur agrégée des transferts gouvernementaux a été révisée à la hausse, dans une proportion de 3,5 %, pour atteindre 90,5 milliards de dollars (voir le Tableau 2.3.2.). La composante des transferts gouvernementaux qui a subi la correction la plus importante par suite de la révision est celle des prestations d'aide sociale, ce qui a amélioré considérablement l'estimation de cette source de revenu, tant dans l'EFC que dans l'EDTR. La valeur agrégée des prestations d'aide sociale en 2002 a augmenté de 20 %.

Le montant agrégé des prestations pour enfants a été révisé à la hausse, dans une proportion de 7,4 % en 2002, et le montant agrégé des crédits fédéraux pour la TPS/TVH, de 5,7 %.

**Tableau 2.3.2:** Transferts gouvernementaux agrégés, Canada, 2002, en dollars constants de 2003

	<b>Avant révision</b>	<b>Après révision</b>	<b>Différence</b>	<b>Différence</b>
	Millions \$	Millions \$	Millions \$	%
<b>Transferts gouvernementaux</b>	<b>87,437</b>	<b>90,516</b>	<b>3,079</b>	<b>3.5</b>
Sécurité de la vieillesse (pension et supplément)	23,233	23,194	- 39	-0.2
Pensions CPP et RPQ	26,683	27,443	760	2.8
Prestations pour enfants	7,376	7,920	544	7.4
Prestations d'assurance-emploi	13,777	13,629	- 149	-1.1
Indemnités pour accidents du travail	4,965	5,231	266	5.3
Crédits TPS (et TVH)	2,623	2,772	150	5.7
Crédits d'impôt provinciaux territoriaux	1,595	1,689	94	5.9
Assistance sociale	7,186	8,639	1,453	20.2

Par suite de la révision, l'impôt moyen payé par les familles de deux personnes ou plus au Canada a diminué légèrement, passant de 13 100 \$ à 13 000 \$. Toutes les provinces ont connu des révisions à la baisse, sauf l'Ontario, où aucun changement n'a été noté. Le changement le plus important est une baisse de 4,5 % en Saskatchewan. Voir le Tableau 2.3.1 ci-dessus (Canada) et le Tableau A de l'annexe (Canada et provinces).

## 2.4 Prévalence du faible revenu

Au cours de la période de 1980 à 1989, les résultats de l'EFC et de l'EDTR relativement à la prévalence du faible revenu ont changé uniquement par suite de la révision des seuils de faible revenu (SFR) sur la base de 1992 découlant d'une nouvelle pondération historique de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1992<sup>7</sup>. Les SFR révisés ont entraîné une légère révision à la hausse de la prévalence du faible revenu : le taux pour toutes les personnes au Canada était de 1 % ou 2 % plus élevé chaque année (entre 0,1 et 0,2 points de pourcentage). (Voir le Tableau 2.4.1) Par province, on note de nombreuses révisions légèrement à la baisse ainsi que des révisions à la hausse.

Au cours de la période de 1990 à 2002, les résultats sur le faible revenu ont changé pour trois raisons : les SFR révisés sur la base de 1992, la transition du Recensement de 1996 au

7. Des informations sur les seuils de faible revenu se trouvent dans « Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Aperçu de l'enquête » et dans « Les seuils de faible revenu de 2004 et les mesures de faible revenu de 2002 ». Les nouveaux seuils de faible revenu fondés sur 1992 figurent dans le second document.

Recensement de 2001 pour les repères de population utilisés pour le calcul des poids d'enquête, et le nouveau calage du revenu fondé sur le fichier T4, qui a aussi servi au calcul des poids à partir de la révision et la diffusion des données de 2003.

Du fait de la révision à la hausse du nombre de personnes n'ayant pas eu de gains ou ayant eu des gains très faibles, les taux de faible revenu des personnes et des familles ont généralement été révisés à la hausse pour toutes les années, de 1990 à 2002. L'importance des révisions a augmenté graduellement au cours de cette période, passant de 8 % en 1990 à 22 % en 2002. (Voir le tableau 2.4.2)

Néanmoins, on s'attend à ce que de nombreuses conclusions concernant les tendances du faible revenu soient les mêmes après la révision historique. Par exemple, que ce soit avant ou après la révision, la prévalence du faible revenu pour toutes les personnes a augmenté de façon générale entre 1990 et 1996, puis a diminué chaque année jusqu'en 2001. (Voir le Graphique 2.4.) De 1990 à 1996, les chiffres révisés montrent une augmentation de 33 % de la situation de faible revenu chez les personnes, tandis que les données publiées avant la révision montrent une hausse de 28 %. De 1996 à 2001, les chiffres révisés montrent une diminution de 34 %, plutôt que les 29 % enregistrés précédemment.

Dans le cas des dernières années touchées par la révision, le taux de faible revenu pour toutes les personnes a été révisé de la façon suivante : en 2000, il est passé de 10,9 % à 12,5 %; en 2001, de 9,3 % à 11,2 %; et en 2002, de 9,5 % à 11,6 %. Il s'agit d'une variation de 15 %, 20 % et 22 % respectivement. (Voir le Tableau 2.4.2)

Les taux de faible revenu des *familles* de deux personnes ou plus ont changé de la façon suivante : en 2000, ils sont passés de 7,9 % à 9,0 %; en 2001, de 6,6 % à 7,9 %; et en 2002, de 7,0 % à 8,6 %. Il s'agit de hausses en points de pourcentage de 14 %, 20 % et 23 % respectivement. Dans le cas des personnes vivant seules, les hausses correspondantes de la prévalence du faible revenu ont été de 15 %, 18 % et 19 %.

En 2002, le taux de faible revenu pour les enfants âgés de moins de 18 ans est passé de 10,2 % à 12,2 %, et dans le cas des adultes âgés de 18 à 64 ans, de 9,7 % à 12,1 %. Le taux pour les personnes âgées – qui était déjà plus faible que pour les deux autres grands groupes d'âge – a augmenté beaucoup moins, passant de 6,9 % à 7,6 %. (Pour une explication des répercussions plus faibles sur les personnes âgées, voir l'encadré « Mécanisme qui fait en sorte que le calage fondé sur les données T4 a des effets possibles sur toutes les données », au début de la partie 2.)

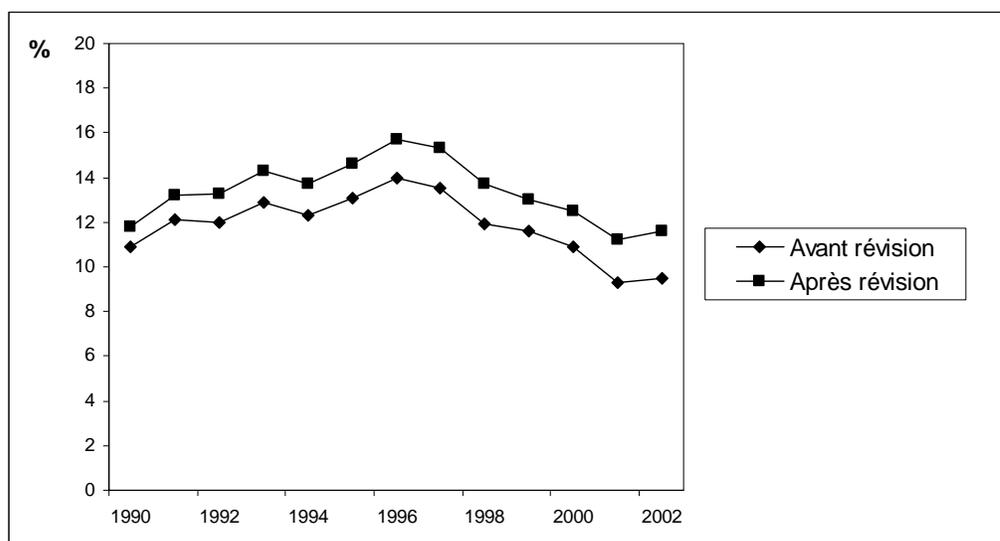
**Tableau 2.4.1 : Révisions des taux de faible revenu pour les personnes, Canada, 1980 à 1989**

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
<b>Changement en points de pourcentage : le chiffre après moins celui d'avant</b>										
<b>Toutes les personnes</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>	<b>0.2</b>	<b>0.1</b>	<b>0.1</b>	<b>0.2</b>
Moins de 18 ans	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.3	0.0	0.1	0.2
18 à 64 ans	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
65 ans et plus	0.5	0.3	0.2	0.4	0.3	0.5	0.6	0.3	0.5	0.4
<b>Changement en pourcentage : (le chiffre après moins celui d'avant) / le chiffre d'avant x 100</b>										
<b>Toutes les personnes</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>	<b>2%</b>	<b>1%</b>	<b>1%</b>	<b>2%</b>
Moins de 18 ans	0%	1%	1%	1%	1%	1%	2%	0%	1%	2%
18 à 64 ans	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
65 ans et plus	2%	1%	1%	2%	2%	4%	5%	2%	4%	4%

**Tableau 2.4.2 : Révisions des taux de faible revenu pour les personnes, Canada, 1990 à 2003**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Changement en points de pourcentage : le chiffre après moins celui d'avant</b>													
<b>Toutes les personnes</b>	<b>0.9</b>	<b>1.1</b>	<b>1.3</b>	<b>1.4</b>	<b>1.4</b>	<b>1.5</b>	<b>1.7</b>	<b>1.8</b>	<b>1.8</b>	<b>1.4</b>	<b>1.6</b>	<b>1.9</b>	<b>2.1</b>
Moins de 18 ans	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.3	1.9	1.8	1.9	1.0	1.4	1.7	2.0
18 à 64 ans	1.0	1.3	1.5	1.5	1.7	1.7	1.8	2.0	2.0	1.6	1.9	2.2	2.4
65 ans et plus	0.6	0.7	0.6	0.7	0.7	0.9	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.7
<b>Changement en pourcentage : (le chiffre après moins celui d'avant) / le chiffre d'avant x 100</b>													
<b>Toutes les personnes</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>11%</b>	<b>12%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>	<b>12%</b>	<b>15%</b>	<b>20%</b>	<b>22%</b>
Moins de 18 ans	6%	6%	6%	6%	7%	8%	11%	11%	14%	7%	11%	16%	20%
18 à 64 ans	10%	11%	13%	12%	14%	13%	13%	15%	17%	14%	17%	23%	25%
65 ans et plus	6%	7%	7%	6%	9%	12%	8%	6%	4%	4%	6%	6%	10%

**Graphique 2.4:** Taux de faible revenu, toutes les personnes, Canada, 1990 à 2002



## 2.5 Mesures d'inégalité de revenu

Par suite de l'augmentation du nombre de personnes aux extrémités inférieure et supérieure de la répartition des gains, ainsi que de la diminution du nombre de personnes au milieu de la répartition, certaines mesures de l'inégalité du revenu (coefficient de Gini, ratio du 5<sup>e</sup> au 1<sup>er</sup> quintile) ont généralement augmenté.

Le ratio du revenu moyen du marché du cinquième des familles ayant le revenu du marché le plus élevé et du cinquième des familles ayant le revenu le plus faible (5<sup>e</sup> quintile par rapport au 1<sup>er</sup> quintile) a connu une révision à la hausse chaque année, de 1990 à 2002. La tendance est toutefois assez similaire à ce qu'elle était. On note uniquement une augmentation légère de la différence entre le ratio précédant la révision et suivant la révision au fil des ans, la plus importante s'étant produite en 2002.

La variation du ratio du 5<sup>e</sup> quintile au 1<sup>er</sup> quintile est moins notable lorsque le calcul est effectué à partir du revenu après impôt qu'à partir du revenu du marché. Néanmoins, on peut faire les mêmes observations, à savoir que le ratio du revenu après impôt est aussi plus élevé pour toutes les années, de 1990 à 2002, après la révision historique, et qu'une augmentation de la différence est encore une fois apparente, et plus forte entre 2001 et 2002.

Le coefficient de Gini pour les familles économiques de deux personnes ou plus est plus élevé pour toutes les années, de 1990 à 2002, après la révision historique, qu'il soit calculé à partir du revenu du marché ou du revenu après impôt. La variation du coefficient de Gini est plus

importante pour le revenu du marché, celui-ci ayant été affecté davantage par la révision que le revenu après impôt. Au cours de la longue période visée par la révision, on voit que les répercussions de la révision sont plus grandes pour les dernières années que pour les premières.

## 2.6 Sujets non liés directement au revenu

Comme il est mentionné précédemment, même si la nouvelle pondération visait à améliorer la qualité des estimations du revenu, cette révision a aussi eu pour effet d'améliorer les statistiques qui ont tendance à être liées dans une certaine mesure au revenu.

Le taux de propriétaires dans les données de l'EDTR a varié légèrement, passant de 68 % à 67 % des ménages en décembre 2002. (Le pourcentage correspondant de ménages locataires est passé de 32 % à 33 %.) Dans le cadre du Recensement de 2001, qui a été mené en mai 2001, on a enregistré un taux de propriétaires de 66 %. Des données antérieures à 2002 sont disponibles dans l'EDTR, mais elles ne sont pas imputées pour tenir compte de la non-réponse, ce qui rend plus précaires toutes les comparaisons pour ces années<sup>8</sup>.

La répartition des niveaux de scolarité au Canada, selon les grandes catégories suivantes : « études secondaires ou niveau inférieur d'études » et « études postsecondaires », se rapprochait déjà beaucoup de la répartition du recensement, mais se rapproche encore davantage après la révision. (Voir le Tableau 2.6)

**Tableau 2.6:** Niveau d'éducation, Personnes âgées de 25 à 64, Canada, 2001

	Avant révision %	Après révision %	Recensement %
Diplôme d'études secondaires ou moins	46.1	46.7	46.6
Certificat ou diplôme d'études postsecondaires	53.9	53.3	53.4

## Conclusion

Du milieu des années 1990 à 2005, Statistique Canada a effectué une somme considérable de recherches et d'évaluations à l'égard des méthodes utilisées pour produire les poids définitifs de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de certaines autres enquêtes auprès des ménages. Le projet, appelé Projet d'étalonnage harmonisé de la statistique du revenu, a entraîné des améliorations substantielles du calage démographique des enquêtes à

8. L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu a été parrainée par la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour le contenu relatif aux caractéristiques du logement, à partir de l'année de référence 2002.

partir du recensement de la population, ainsi que l'avènement d'un nouveau type important de calage qui repose sur les données fiscales de l'ARC concernant les gains d'emploi des particuliers. Le présent document fait mention des divers facteurs qui se sont produits simultanément et qui ont motivé une révision aussi approfondie et ont rendu ces améliorations possibles.

La révision historique des données de l'EFC et de l'EDTR, en vue d'intégrer le calage du revenu fondé sur le fichier T4, a eu des répercussions plus grandes que celles habituellement observées dans le cadre des révisions historiques des poids. Un changement aussi important devait être entrepris de façon très prudente. À cette fin, le Projet d'étalonnage harmonisé de la statistique du revenu comprenait une évaluation rigoureuse des fichiers T4 et T1, en fonction des objectifs visés, la vérification de plusieurs options de calage du revenu à l'égard de nombreuses années de données, la consultation d'experts de l'extérieur et l'analyse des répercussions sur une gamme variée de résultats d'enquête, en vue de vérifier l'intégrité des données découlant de la nouvelle procédure.

La révision historique ponctuelle, en vue d'introduire le calage du revenu dans l'EDTR, a modifié le niveau des estimations découlant de l'enquête, mais elle a eu relativement peu d'effet sur les tendances qui ressortent des données. Même si les utilisateurs des données de l'EDTR doivent composer avec la révision, il était important de procéder à cette révision rétroactivement, afin d'éviter une distorsion des tendances dont rendront compte les données pour plusieurs années à venir. On s'attend aussi à ce que les nouvelles estimations correspondent davantage à ce que les utilisateurs savent en se fondant sur leur expérience d'autres sources d'information.

Le Projet d'étalonnage harmonisé de la statistique du revenu est presque terminé, mais Statistique Canada continue d'examiner des façons d'améliorer l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Les méthodes d'ajustement des poids continueront d'être contrôlées et révisées. De même, des changements sont apportés aux méthodes de collecte de l'enquête, et ils semblent avoir des répercussions positives. Ils devraient à tout le moins réduire l'importance des ajustements de poids nécessaires pour que les données correspondent à celles découlant du fichier T4. Cette nouvelle méthode d'étalonnage devrait continuer d'être utilisée dans un avenir prévisible.

## Références

- Cotton, C., M. Webber, M. Meere, K. Bishop, et P. Hewer, «Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), 1993-1996,» *Série de documents de recherche - Revenu*, Statistique Canada, numéros au catalogue 75F0002MIF-99002. Avril 1999.
- Cathy, C., K. Bishop, P. Giles, P. Hewer, et Y. Saint-Pierre. «Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), 1993-1997 - Mise à Jour.» *Série de documents de recherche – Revenu*, Statistique Canada, numéro au catalogue 75F0002MIF-99007. Décembre 1999.
- LaRoche, S. et C. Cauchon. «Pondération longitudinale et transversale de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, année de référence 2003.» *Série de documents de recherche – Revenu*, Statistique Canada (à paraître bientôt).
- Latouche, M., et S. LaRoche. «The Survey of Labour and Income Dynamics Calibration Strategy.» Rapport technique présenté au Comité consultatif des méthodes statistiques. Statistique Canada, novembre 2003 (document interne).
- Lavallée, Pierre. «Cross-sectional Weighting of the Longitudinal Surveys of Individuals and Households Using the Weight Share Method.» *Survey Methodology*, volume 21, numéro 1 (juin 1995), 25 à 32.
- Lévesque, I., et S. Franklin. «Pondération longitudinale et transversale de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, année de référence 1997.» *Série de documents de recherche – Revenu*, Statistique Canada, numéro au catalogue 75F0002MIF-00004, juin 2000.
- Rea, Willa, et Edith Greenlee. «Les effets de la méthodologie d'estimation révisée sur les estimations des enquêtes sur les dépenses des ménages.» *Série de documents de recherche – Revenu*, Statistique Canada, numéro au catalogue 75F0002MIF, (à paraître bientôt).
- Statistique Canada. *Le revenu au Canada*. Numéro au catalogue 75-202-X, mai 2005 (gratuit à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).
- Statistique Canada. *Tendances du revenu au Canada*. Numéro au catalogue 13F0022X, mai 2005.
- Statistique Canada. *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – Un aperçu de l'enquête*. Numéro au catalogue 750011X, mai 2005 (gratuit à [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca)).
- Tremblay, J., C. Nadeau, S. Auger, S. LaRoche, et M. Latouche. «Developments on the Harmonised Calibration of Income Statistics Project.» Document distribué au Comité consultatif des méthodes statistiques. Statistique Canada, novembre 2003 (document interne).
- Webber, M., M. Latouche, et E. Rancourt. «Harmonised Calibration of Income Statistics.» Rapport technique présenté au Comité consultatif des méthodes statistiques. Statistique Canada, avril 2000 (document interne).

## Annexe

**Tableau A:** Données publiées et non publiées qui démontrent séparément les répercussions du nouveau calage démographique (nouveau recensement) et du nouveau calage du revenu (T4), Canada, 2002 et 2003

	2002			2003		
	Avant révision	Données non publiées	Après révision	Avant révision	Données non publiées	Après révision
	Exclut le nouveau recensement	Inclut le nouveau recensement	Inclut le nouveau recensement	Exclut le nouveau recensement	Inclut le nouveau recensement	Inclut le nouveau recensement
	Exclut T4	Exclut T4	Inclut T4	Exclut T4	Exclut T4	Inclut T4
<b>Revenu moyen après impôt</b>	(dollars constants de 2003)			(dollars constants de 2003)		
Ensemble	50,700	50,700	48,800	na	50,600	48,400
Familles (2 personnes ou plus)	62,200	62,000	60,400	na	61,700	59,900
Personnes seules	26,600	26,600	25,300	na	27,000	25,600
<b>Personnes en faible revenu<sup>1</sup></b>	('000)			('000)		
Toutes les personnes	2,908	2,954	3,536	na	2,997	3,552
Moins de 18 ans	702	721	839	na	736	843
18 à 64	1,946	1,959	2,413	na	2,013	2,450
65 et plus	260	273	284	na	248	258
	(%)			(%)		
Toutes les personnes	9.5	9.6	11.6	na	9.7	11.5
Moins de 18 ans	10.2	10.5	12.2	na	10.8	12.4
18 à 64	9.7	9.7	12.1	na	9.9	12.1
65 et plus	6.9	7.3	7.6	na	6.5	6.8
<b>Familles en faible revenu<sup>1</sup></b>	('000)			('000)		
Ensemble	1,621	1,651	1,999	na	1,661	2,014
Familles (2 personnes ou plus)	605	609	736	na	616	726
Personnes seules	1015	1,042	1,263	na	1,045	1,287
	(%)			(%)		
Ensemble	12.7	12.9	15.5	na	12.9	15.4
Familles (2 personnes ou plus)	7.0	7.0	8.6	na	7.0	8.4
Personnes seules	24.8	25.4	29.5	na	25.3	29.4

1. Revenu des familles sous le seuil de faible revenu (SFR, base de 1992, après impôt)

Notes:

"Nouveau recensement" fait référence au calage utilisant les projections du recensement 2001 ainsi que les nouvelles catégories âge-sexe.

"T4" fait référence au calage utilisant le nombre de salariés par classe de salaires basé sur le fichier T4.

**Tableau B:** Revenu familial moyen (revenus du marché, total, et après impôt), Transferts gouvernementaux et impôts, avant et après révision, Canada et provinces, 2002, en dollars constants de 2003

Canada		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	54,400	52,000	-2,400	-4.4
	Transferts gouvernementaux	6,900	7,000	100	1.4
	Revenu total	61,300	59,000	-2,300	-3.8
	Impôts	10,600	10,300	-300	-2.8
	Revenu après impôt	50,700	48,800	-1,900	-3.7
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	67,700	65,600	-2,100	-3.1
	Transferts gouvernementaux	7,500	7,800	300	4.0
	Revenu total	75,300	73,400	-1,900	-2.5
	Impôts	13,100	13,000	-100	-0.8
	Revenu après impôt	62,200	60,400	-1,800	-2.9
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	26,300	24,600	-1,700	-6.5
	Transferts gouvernementaux	5,400	5,600	200	3.7
	Revenu total	31,700	30,200	-1,500	-4.7
	Impôts	5,200	4,900	-300	-5.8
	Revenu après impôt	26,600	25,300	-1,300	-4.9

Terre-Neuve et Labrador		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	39,400	36,600	-2,800	-7.1
	Transferts gouvernementaux	10,700	10,700	0	0.0
	Revenu total	50,100	47,200	-2,900	-5.8
	Impôts	7,700	7,200	-500	-6.5
	Revenu après impôt	42,400	40,000	-2,400	-5.7
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	45,300	43,600	-1,700	-3.8
	Transferts gouvernementaux	11,600	11,800	200	1.7
	Revenu total	57,000	55,400	-1,600	-2.8
	Impôts	8,900	8,600	-300	-3.4
	Revenu après impôt	48,100	46,800	-1,300	-2.7
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	15,000	13,900	-1,100	-7.3
	Transferts gouvernementaux	7,000	6,800	-200	-2.9
	Revenu total	21,900	20,700	-1,200	-5.5
	Impôts	3,000	2,700	-300	-10.0
	Revenu après impôt	19,000	18,000	-1,000	-5.3

Ile du Prince-Edouard		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	39,700	38,200	-1,500	-3.8
	Transferts gouvernementaux	9,100	9,500	400	4.4
	Revenu total	48,700	47,700	-1,000	-2.1
	Impôts	6,700	6,500	-200	-3.0
	Revenu après impôt	42,100	41,200	-900	-2.1
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	49,100	47,700	-1,400	-2.9
	Transferts gouvernementaux	10,100	10,500	400	4.0
	Revenu total	59,200	58,200	-1,000	-1.7
	Impôts	8,400	8,300	-100	-1.2
	Revenu après impôt	50,800	49,900	-900	-1.8
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	16,000	14,100	-1,900	-11.9
	Transferts gouvernementaux	6,600	7,000	400	6.1
	Revenu total	22,600	21,100	-1,500	-6.6
	Impôts	2,400	2,100	-300	-12.5
	Revenu après impôt	20,200	19,000	-1,200	-5.9

Nouvelle-Écosse		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	45,100	43,100	-2,000	-4.4
	Transferts gouvernementaux	7,700	7,800	100	1.3
	Revenu total	52,800	50,900	-1,900	-3.6
	Impôts	9,100	8,800	-300	-3.3
	Revenu après impôt	43,700	42,100	-1,600	-3.7
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	55,900	54,800	-1,100	-2.0
	Transferts gouvernementaux	8,400	8,500	100	1.2
	Revenu total	64,300	63,400	-900	-1.4
	Impôts	11,400	11,300	-100	-0.9
	Revenu après impôt	52,900	52,100	-800	-1.5
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	19,200	18,300	-900	-4.7
	Transferts gouvernementaux	6,100	6,200	100	1.6
	Revenu total	25,200	24,500	-700	-2.8
	Impôts	3,700	3,600	-100	-2.7
	Revenu après impôt	21,500	21,000	-500	-2.3

Nouveau-Brunswick		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	41,600	40,000	-1,600	-3.8
	Transferts gouvernementaux	8,400	8,500	100	1.2
	Revenu total	50,100	48,500	-1,600	-3.2
	Impôts	7,800	7,600	-200	-2.6
	Revenu après impôt	42,200	40,900	-1,300	-3.1
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	52,000	50,100	-1,900	-3.7
	Transferts gouvernementaux	9,100	9,300	200	2.2
	Revenu total	61,100	59,300	-1,800	-2.9
	Impôts	9,800	9,600	-200	-2.0
	Revenu après impôt	51,300	49,800	-1,500	-2.9
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	15,500	15,300	-200	-1.3
	Transferts gouvernementaux	6,700	6,800	100	1.5
	Revenu total	22,200	22,100	-100	-0.5
	Impôts	2,800	2,800	0	0.0
	Revenu après impôt	19,400	19,300	-100	-0.5

Québec		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	47,200	45,000	-2,200	-4.7
	Transferts gouvernementaux	7,200	7,300	100	1.4
	Revenu total	54,400	52,300	-2,100	-3.9
	Impôts	10,200	9,800	-400	-3.9
	Revenu après impôt	44,200	42,500	-1,700	-3.8
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	59,800	57,900	-1,900	-3.2
	Transferts gouvernementaux	8,000	8,100	100	1.3
	Revenu total	67,800	66,000	-1,800	-2.7
	Impôts	12,900	12,500	-400	-3.1
	Revenu après impôt	54,900	53,500	-1,400	-2.6
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	23,600	22,300	-1,300	-5.5
	Transferts gouvernementaux	5,800	5,900	100	1.7
	Revenu total	29,400	28,200	-1,200	-4.1
	Impôts	5,300	5,000	-300	-5.7
	Revenu après impôt	24,100	23,200	-900	-3.7

Ontario		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	62,800	60,200	-2,600	-4.1
	Transferts gouvernementaux	6,700	6,900	200	3.0
	Revenu total	69,500	67,200	-2,300	-3.3
	Impôts	12,100	12,000	-100	-0.8
	Revenu après impôt	57,400	55,200	-2,200	-3.8
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	76,400	74,300	-2,100	-2.7
	Transferts gouvernementaux	7,300	7,500	200	2.7
	Revenu total	83,700	81,800	-1,900	-2.3
	Impôts	14,700	14,700	0	0.0
	Revenu après impôt	69,000	67,100	-1900	-2.8
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	30,500	28,300	-2,200	-7.2
	Transferts gouvernementaux	5,300	5,500	200	3.8
	Revenu total	35,800	33,800	-2,000	-5.6
	Impôts	5,900	5,700	-200	-3.4
	Revenu après impôt	29,800	28,200	-1,600	-5.4

Manitoba		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	47,500	45,600	-1,900	-4.0
	Transferts gouvernementaux	6,400	6,600	200	3.1
	Revenu total	54,000	52,200	-1,800	-3.3
	Impôts	8,100	7,800	-300	-3.7
	Revenu après impôt	45,900	44,400	-1,500	-3.3
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	60,100	58,400	-1,700	-2.8
	Transferts gouvernementaux	7,000	7,200	200	2.9
	Revenu total	67,100	65,600	-1,500	-2.2
	Impôts	10,200	9,900	-300	-2.9
	Revenu après impôt	56,900	55,600	-1,300	-2.3
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	22,500	21,000	-1,500	-6.7
	Transferts gouvernementaux	5,300	5,500	200	3.8
	Revenu total	27,800	26,500	-1,300	-4.7
	Impôts	3,900	3,600	-300	-7.7
	Revenu après impôt	23,900	22,900	-1,000	-4.2

Saskatchewan		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	45,900	43,800	-2,100	-4.6
	Transferts gouvernementaux	7,000	7,200	200	2.9
	Revenu total	52,900	50,900	-2,000	-3.8
	Impôts	8,800	8,300	-500	-5.7
	Revenu après impôt	44,100	42,600	-1,500	-3.4
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	58,000	55,900	-2,100	-3.6
	Transferts gouvernementaux	7,600	7,800	200	2.6
	Revenu total	65,600	63,700	-1,900	-2.9
	Impôts	11,100	10,600	-500	-4.5
	Revenu après impôt	54,500	53,000	-1,500	-2.8
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	21,700	20,200	-1,500	-6.9
	Transferts gouvernementaux	5,800	5,900	100	1.7
	Revenu total	27,500	26,100	-1,400	-5.1
	Impôts	4,200	3,900	-300	-7.1
	Revenu après impôt	23,200	22,200	-1,000	-4.3

Alberta		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	58,900	56,600	-2,300	-3.9
	Transferts gouvernementaux	5,700	5,700	0	0.0
	Revenu total	64,600	62,300	-2,300	-3.6
	Impôts	10,700	10,400	-300	-2.8
	Revenu après impôt	53,900	52,000	-1,900	-3.5
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	72,900	71,500	-1,400	-1.9
	Transferts gouvernementaux	6,300	6,400	100	1.6
	Revenu total	79,200	77,900	-1,300	-1.6
	Impôts	13,100	13,000	-100	-0.8
	Revenu après impôt	66,100	64,900	-1,200	-1.8
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	28,700	27,500	-1,200	-4.2
	Transferts gouvernementaux	4,400	4,400	0	0.0
	Revenu total	33,100	31,900	-1,200	-3.6
	Impôts	5,300	5,200	-100	-1.9
	Revenu après impôt	27,700	26,700	-1,000	-3.6

<b>Colombie-Britannique</b>		Avant révision	Après révision	changement	changement en %
<b>Familles économiques et personnes seules</b>	Revenu du marché	52,100	49,000	-3,100	-6.0
	Transferts gouvernementaux	6,600	6,900	300	4.5
	Revenu total	58,700	55,900	-2,800	-4.8
	Impôts	9,200	8,900	-300	-3.3
	Revenu après impôt	49,400	47,000	-2,400	-4.9
<b>Familles économiques</b>	Revenu du marché	67,100	63,500	-3,600	-5.4
	Transferts gouvernementaux	7,400	7,700	300	4.1
	Revenu total	74,400	71,200	-3,200	-4.3
	Impôts	12,000	11,700	-300	-2.5
	Revenu après impôt	62,500	59,500	-3,000	-4.8
<b>Personnes seules</b>	Revenu du marché	26,000	23,600	-2,400	-9.2
	Transferts gouvernementaux	5,300	5,600	300	5.7
	Revenu total	31,300	29,300	-2,000	-6.4
	Impôts	4,500	4,100	-400	-8.9
	Revenu après impôt	26,800	25,200	-1,600	-6.0